

M. Kenny Ronald PIERRE

**Nise : Vivre mieux ses rêves
et ses visions, Bible en main**
(tome 2, version sans images)

*Comment la chrétienté en est-elle venue à arborer,
en matière de rêves et de visions, le blason du paganisme
au détriment de la Parole de Dieu ?*



ÉDITIONS GALAAD

ÉDITIONS GALAAD

***Nise : Vivre mieux ses rêves
et ses visions, Bible en main***

(tome 2, version sans images)

*Comment la chrétienté en est-elle venue à arborer, en matière de
rêves et de visions, le blason du paganisme au détriment de la
Parole de Dieu ?*

*1^{ère} édition collector : l'Amour des Cieux
pour le salut du peuple chrétien*

Kenny Ronald PIERRE

1 Introduction

Pour introduire ce livre, j'aimerais vous présenter l'un des dons que le Seigneur m'a donnés, dans sa grâce, par le biais du Saint-Esprit :

Je suis interprète de rêves et de visions.

Je sais que cette affirmation peut être déconcertante pour un certain nombre d'entre vous, particulièrement au sein de la chrétienté, car il est des mots qui, bien que ne relevant pas des jurons, sont considérés comme inacceptables, car tabous et établis comme étant de l'obscur.

Parmi ceux-là se trouve ce don que je viens de présenter.

Nagnère, des lois avaient été édictées établissant que ces choses faisaient partie du monde occulte ; ceux qui les transgressaient en interprétant les rêves et les visions, avaient « l'étiquette » de sorciers et leur sort était scellé :

Ils devaient être brûlés sur le bûcher.

En ces jours, nous ne sommes plus livrés au bûcher, mais mis au ban de la société, car considérés comme non fréquentables du fait de notre passion pour les rêves et les visions.

Tout cela est bien dommage, car la désacralisation des rêves et des visions est une attaque directe que le diable a jadis portée au peuple de Dieu et dont les résurgences se font ressentir jusqu'à ce jour.

Il est important que vous qui professez que les rêves et les visions font partie du monde de l'occulte, que vous puissiez vous poser les questions suivantes : *à qui profite le rejet des rêves et des visions ? Qui a le plus intérêt à ce que le peuple de Dieu puisse les désacraliser ?*

La réponse, c'est l'ennemi de nos âmes, autrement dit le diable ! Pourquoi cela ? En effet, les rêves et les visions, ont la capacité de nous guider et de nous permettre d'échapper au plan que nos ennemis fomentent contre nous [Job 33 versets 14-18, Bible Segond 21].

Ce type de révélation ayant la capacité de présenter le temps marqué où les événements – que le Seigneur a par avance arrêtés – doivent se produire, le diable, notre ennemi mortel, a donc fait des plans afin d'enlever cette puissante épée des mains du peuple de Dieu.

Par le biais de ses serviteurs, le diable a, tout au long des siècles, établi des doctrines destinées à désacraliser les rêves et les visions.

La plus tenace parmi elles est selon moi celle présentant les rêves et visions qu'a le commun des mortels comme ne venant pas du Seigneur et décrétant que seuls les hommes consacrés, tels que les prêtres, les pasteurs, les prophètes, etc. sont aptes à en recevoir.

Nous ferons un saut en arrière afin de découvrir, au fil des siècles, comment des hommes d'Église ont établi des doctrines, issues du paganisme, destinées à désacraliser les rêves et les visions.

Ils ont établi que ceux-ci font partie des sciences de l'occulte. C'est ainsi que répercussions de cause à effet, qu'en ce siècle, les rêves et les visions, selon les convictions profondes de certains groupes religieux, ne viendraient pas de Dieu. Nous étudierons aussi les fondements du temps que la petite corne s'acharne à vouloir changer.

Nous allons, Bible en main, et au travers de textes historiques, défaire ce qui a été fomenté afin de rendre leur sainteté aux révélations que Dieu nous fait par le biais des rêves et des visions.

Pour finir, dans [Actes 2 versets 16-18], les Saintes Écritures nous laissent une affirmation, qui, en ce siècle, est lourde de sens, car nous apprenons qu'à partir de ce jour présenté dans ce texte, la prophétie du prophète Joël s'est réalisée, faisant que l'Esprit de Dieu donne à son peuple, des rêves et des visions, donc la capacité de prophétiser.

Il est clair que ce n'est pas le Seigneur qui a établi que les rêves et les visions faisaient partie du monde occulte ; tout au contraire, dans ce texte Il les met sur un piédestal, les présentant comme étant la manifestation la plus visible de la présence du Saint-Esprit.

Ainsi, mépriser les rêves et les visions, c'est rejeter le Saint-Esprit ainsi que la promesse que le Seigneur nous a faite dans le texte de [Actes 2 versets 16-18, Bible Segond 21].

2 Comment la chrétienté en est-elle venue à arborer, en matière de rêves et de visions, le blason du paganisme au détriment de la Parole de Dieu ?

En ce jour et depuis des siècles, les habitants des nations européennes, en sont venus à établir des différences dans les rêves que nous autres êtres humains avons :

Certains sont présentés comme venant de Dieu et sont censés présenter des choses à venir de façon claire ou cryptée.

D'autres sont quant à eux mis de côté, car taxés d'être des images folles sans importance. Les songes sont présentés comme venant du Seigneur, alors que les rêves sont sans importance.

Ce que je viens de vous exposer constitue les fondements d'un grand amalgame, qui a fini par poser les bases de la désacralisation des rêves et des visions. Ce qui m'interpelle dans ce type de doctrine que je viens de présenter n'est pas que le monde – ceux vivant sans Christ – puisse la professer, mais c'est que cette philosophie est devenue la base de foi du plus grand nombre au sein de la chrétienté.

Celui qui a établi la distinction entre les rêves et les songes c'est *Macrobe*. Dans le texte [*Commentaire sur le rêve de Scipion I, 3, par ; chap. III ; Rome 420, trad. sous la dir. de M. Nisard, Paris, 1850*], nous allons découvrir plus en détail sa philosophie en la matière :

« Il y a cinq genres de songes. Celui de Scipion renferme les trois premiers genres. A ces préliminaires de l'analyse du Songe de Scipion, joignons la définition des divers genres de songes reconnus par l'antiquité, qui a créé des méthodes pour interpréter toutes ces figures bizarres et confuses que nous apercevons en dormant ;

Il nous sera facile ensuite de fixer le genre du songe qui nous occupe.

Tous les objets que nous voyons en dormant peuvent être rangés sous cinq genres différents, dont voici les noms : le songe proprement dit, la vision, l'oracle, le rêve, et le spectre.

Les deux derniers genres ne méritent pas d'être expliqués, parce qu'ils ne se prêtent pas à la divination. [...] »

Ceci est l'introduction du texte de Macrobe, *Commentaire sur le rêve de Scipion*, nous découvrirons au fil de ce chapitre, le développement qu'il donne à chacun de ces cinq genres qu'il a établis dans le monde des songes (*rêves*). Avant de développer sur ce texte, il est pour moi vital que vous ayez une meilleure vision de qui était son auteur, du moins quelle était la base de foi qu'il professait.

À la base, il s'appelle « *Flavius Macrobius Ambrosius Theodosius* », et il a vécu il y a des siècles de cela. Lors de mes recherches, j'ai découvert qu'il a vécu entre les *années 370 à 430*.

Macrobe fut un écrivain et un philosophe latin (*romain*), l'histoire nous apprend qu'il est l'un de ceux qui laissèrent à l'humanité l'héritage le plus pratiqué en ce siècle en matière de rêves et de visions.

C'est lui qui a établi que dans le monde des rêves il existe, selon lui, *cinq genres différents*. L'histoire nous apprend qu'il est l'un de ceux qui laissèrent à l'humanité l'héritage le plus pratiqué en ce siècle en matière de rêves et de visions. Sinon, bien que sa philosophie ait fait des émules jusque dans le rang des Chrétiens, il n'était pas classable dans les rangs des adorateurs de Dieu, mais des « **dieux** ».

Découvrons dans l'[*Extrait de : Saturnales livre III. Commentaire du songe de Scipion ; chapitre III*] des éléments de réponse : « [...] **Divinités, s'écrie Turnus, dont j'ai toujours respecté le culte [...] Ô Faune, secoure-moi, je t'implore ! Et toi, Terre protectrice des hommes, retiens son javelot ! [...] Que les Troyens, sans aucun respect, avaient coupé le tronc d'un arbre sacré [...]**

Venons-en maintenant à la première partie de la définition de la chose sainte, c'est-à-dire considérée comme synonyme de la chose sacrée et de la chose religieuse. Le poète dit [...] Voilà que nous voyons sortir, du haut de la tête d'Iule, comme un épi lumineux [...] Effrayés, nous tremblons de crainte, nous secouons la chevelure de l'enfant, et nous nous efforçons d'éteindre ces feux saints [...]

Dans ce passage, l'épithète de saints est donnée aux feux, pour celle de sacrés, parce qu'ils étaient produits par la divinité [...] Les antiques Pelages le consacrèrent à Sylvain, dieu des champs et des troupeaux ».

Ici nous découvrons la fougue de Macrobe à présenter les choses qui sont pour lui « **saintes** » ainsi que sa conception « **de la chose sacrée et de la chose religieuse** ».

Ces choses sont pour lui attachées aux divinités païennes, comme « **Sylvain, dieu des champs et des troupeaux** ». En outre, pour lui, la terre, la faune et la flore (*tout particulièrement un arbre*) ainsi que le feu méritaient d'être adorés, car faisant partie des choses sacrées.

Complétons par le texte [*Vidend. Cicer. de Divinat. ; Philo, de Somniis.*] Tiré du *Commentaire sur le rêve de Scipion* par ; Rome 420, *Commentaire du songe de Scipion*, I, 3, trad. sous la direction de M. Nisard, Paris, 1850] que utilise afin de démontrer que les rêves n'ont aucune valeur et sont inutiles :

« Enfants du Sommeil et de la Nuit, les Songes étaient adorés en Grèce et en Italie. Ils étaient honorés d'un culte particulier chez les habitants de Sicyone, qui leur avaient dédié une chapelle dans le temple du dieu de la santé. On sait que les oniroscopes de l'antiquité prévenaient leurs dupes que, pendant la saison de la chute des feuilles, tous les rêves étaient fantastiques, et qu'ainsi il était inutile de les consulter.

Nous ignorons si les pythies modernes accordent un pareil sursis aux cerveaux faibles qui veulent connaître leur avenir ».

Dans ce texte, il présente ceux qui cherchent à connaître leur avenir par le biais de leurs rêves comme étant des cerveaux faibles, donc des gens sans discernement. En plus de ce que nous venons de lire, dans son commentaire sur *le rêve de Scipion*, Macrobe stigmatise le rêve et le spectre – il présente dans la suite de ce texte le spectre comme étant les cauchemars – et les présente comme étant sans importance.

Pour lui, ils n'avaient pas la capacité de divination – ce qui dans ce contexte les présente comme incapables de présenter les choses à venir. Par contre, il présente le songe, *la vision et l'oracle* comme étant prédisposés à *la divination*.

Dans cet extrait du texte de, nous pouvons noter que, d'entrée de jeu, il présente le rêve et le spectre (*le cauchemar*) comme ne se prêtant pas à la divination. Ce qui implique qu'ils n'ont pas la capacité de présenter les choses à venir. Il les présente comme n'ayant aucun sens qui pourrait nous être profitable.

En outre, nous avons déjà vu que, pour lui, ceux qui cherchaient à comprendre leurs rêves étaient des esprits faibles.

Dans ce texte que nous venons de voir, déclare que si nous sommes angoissés et que nous recevons (*durant notre sommeil*) des images qui nous apportent la solution à notre situation difficile, c'est un rêve que nous avons. Ce faisant, ces images sont sans aucune importance.

Pour lui, les rêves sont comme des réminiscences des peines, des inquiétudes, des besoins et des espoirs que nous avons – richesse, honneur, reconnaissance de qui nous sommes, etc. –.

Selon lui, c'est parce que ces diverses choses ont occupé toute la journée notre esprit qu'elles se matérialisent en images lors de notre sommeil, et pour ce faire prennent la forme de rêves. Ce qui fait que les rêves sont, pour lui, mensongers.

Je ne développerai pas dans ces lignes ce que je présente ici, car je vous ai mis des études détaillées qui démontrent le non-sens de cette thèse dans mon livre intitulé « *Nise : Vivre mieux ses rêves et ses visions, Bible en main (tome 1)* ».

Ceux qui sont intéressés par ces thématiques, je vous invite donc à lire ce livre, qui est à paraître, par la grâce de Dieu.

Sinon, dans ce chapitre que nous allons maintenant relever, plusieurs points qui démontrent le caractère anti-biblique de la thèse de *Macrobe*. Nous allons donc découvrir les bases d'enseignement que Macrobe a établies.

Commençons par le songe, voici ce qu'il en dit dans le [*Commentaire sur le rêve de Scipion ; chap. III ; Rome 420, commentaire du songe de Scipion, I, 3, trad. sous la direction de M. Nisard, Paris, 1850*] : « **Le songe [lat. *somnium*] proprement dit ne nous fait ses communications que dans un style figuré, et tellement plein d'obscurités, qu'il exige le secours de l'interprétation.**

Nous ne définirons pas ses effets, parce qu'il n'est personne qui ne les connaisse [...] ».

Pour une meilleure compréhension de ce texte, il nous faut en revenir au premier texte de Macrobe que nous avons vu en début de chapitre et où il présentait le songe, la vision et l'oracle comme pouvant prédire l'avenir – il se prêtent selon lui à la divination –.

Ainsi, pour lui, le songe est donc une chose bonne et qui a de l'utilité. Néanmoins, il le présente comme étant crypté, et précise que nul ne connaît les songes, donc n'a pas la capacité de les interpréter.

C'est cette philosophie qui est restée, bien des siècles plus tard, attachée au monde des rêves. Pour le plus grand nombre, les songes sont d'essence divine, mais personne n'a vraiment la capacité de les interpréter. En outre, la pensée populaire clame que les rêves, de leur côté, ne sont pas de Dieu et, n'ont pas de raison d'être.

Cette base, c'est aussi Macrobe qui l'a instituée. Voici ce qu'il a établi dans le [*Commentaire sur le rêve de Scipion par Macrobe ; chap. III ; Rome 420, commentaire du songe de Scipion, I, 3, trad. sous la direction de M. Nisard, Paris, 1850*] :

« [...] **Le rêve [gr. *enupnion*, lat. *insomnium*] a lieu, lorsque nous éprouvons en dormant les mêmes peines d'esprit ou de corps, et les mêmes inquiétudes sur notre position sociale, que celles que nous éprouvions étant éveillés. *L'esprit est agité chez l'amant qui jouit ou qui est privé de la présence de l'objet aimé ;***

Il l'est aussi chez celui qui, redoutant les embûches ou la puissance d'un ennemi, s'imagine le rencontrer à l'improviste, ou échapper à sa poursuite [...] Qu'il cherche et même qu'il trouve le moyen de satisfaire ses besoins.

Relativement à la fortune, avons-nous désiré des honneurs, des dignités, ou bien avons-nous craint de les perdre ; nous rêvons que nos espérances ou nos craintes sont réalisées.

Ces sortes d'agitations, et d'autres de même espèce, ne nous obsèdent pendant la nuit que parce qu'elles avaient fatigué nos organes pendant le jour :

*Enfants du sommeil, elles disparaissent avec lui. Si les Latins ont appelé le rêve *insomnium* (objets vus en songe), ce n'est pas parce qu'il est annexé au songe d'une manière plus particulière que les autres modes énoncés ci-dessus, mais parce qu'il semble en faire partie aussi longtemps qu'il agit sur nous :*

Le songe fini, le rêve ne nous offre aucun sens dont nous puissions faire notre profit ; sa nullité est caractérisée par Virgile : par là montent vers nous tous ces rêves légers, des erreurs de la nuit prestiges mensongers [...] »

Pour développer sur ce que Macrobe vient de présenter, je vous dirai que dans l'art de la guerre que pratiquaient les samouraïs, l'objectif premier était de terrasser son ennemi en utilisant les armes de ce dernier. C'est ce que nous allons maintenant faire.

Pour réaliser cette manœuvre, nous allons étudier les mots que Macrobe utilise pour qualifier le songe et ceux destinés à disqualifier le rêve. Pour ce faire, nous devons, dans un premier temps, nous intéresser à l'explication étymologique de ces mots d'un autre temps qu'il utilise.

Somnium est un dérivé du mot latin **somnus** qui veut dire « sommeil », mais sa raison d'être se comprend comme étant une « apparition d'image fantasmagorique durant le sommeil ». Ce qui signifie tout simplement « songe (rêve) ».

Dans les temps anciens, le rêve était appelé songe – nous verrons cela tout à l'heure –, c'est pour cela que Macrobe a interprété le songe de façon étymologique comme étant « *somnium* ». Découvrons maintenant le mot « *insomnium* » et que Macrobe a utilisé pour disqualifier les rêves.

Insomnium est un mot latin qui est composé de deux mots « *in* » qui veulent dire « en » ou « dans » et « *somnium* » que nous venons de le voir et qui veut dire « rêve ». Ce terme ne veut pas juste dire « en rêve » ou « dans un rêve », mais plutôt « objet ou image vus en rêve (ou dans un rêve) ».

Néanmoins, bien que le terme « *somnium* » constitue une des bases du mot « *insomnium* », ce terme a une connotation péjorative, car une de ses définitions étymologiques est **insomnie**.

Ce qui fait que le mot « *insomnium* » qualifie des images oppressantes que l'on a dans un état second, se trouvant entre l'insomnie et le sommeil.

C'est pour cela que Macrobe identifie le rêve comme étant dû aux choses (anxiété, etc.) qui, ayant commencé à agiter notre esprit et à fatiguer le corps durant le jour, poursuivent leurs œuvres néfastes durant la nuit.

Maintenant cette base établie, nous allons continuer avec le mot « *enupnion* » que Macrobe utilise pour étayer sa thèse qui présente les rêves comme n'ayant pas la faculté de présenter les choses devant survenir dans l'avenir. Et cela, en opposition avec les songes qui, pour lui, ont cette capacité.

Enupnion (ἐνύπνιον) est un mot grec qui veut dire « un songe » ou « un rêve ». Ce terme a une racine étymologique qui est formée de deux mots grecs : « en » qui se traduit par « à, au, en, avec, parmi, sur, à travers, pendant » et « hupnos » qui veut dire « sommeil » ou « s'endormir ».

Littéralement, enupnion signifie donc « pendant le sommeil », mais se comprend généralement dans le sens « image reçue pendant le sommeil ».

Maintenant ce socle établi, allons dans la Parole de Dieu. Bien que Macrobe présente le mot « *enupnion* » pour désacraliser les rêves, ce mot est le même que la Bible utilise afin de donner leur donner leurs lettres de noblesse et établir leur pérennité.

Voici ce que nous pouvons lire en la matière dans la Bible dans la version grecque de [Actes 2 verset 17, Bible grec-français Theotex] :

« Καὶ ἔσται ἐν ταῖς ἐσχάταις ἡμέραις, λέγει ὁ θεός, ἐκχεῶ ἀπὸ τοῦ πνεύματός μου ἐπὶ πᾶσαν σάρκα. Καὶ προφητεύσουσιν οἱ υἱοὶ ὑμῶν καὶ αἱ θυγατέρες ὑμῶν, καὶ οἱ νεανίσκοι ὑμῶν ὁράσεις ὄψονται, καὶ οἱ πρεσβύτεροι ὑμῶν ἐνύπνια (ἐνύπνια → ἐνυπνίοις) ἐνυπνιασθήσονται. »

Ce texte de [Actes 2 verset 17, Bible grec-français Theotex] une fois traduit dans la version de la Bible Louis Segond de 1910 donne : « Dans les derniers jours, dit Dieu, je répandrai de mon Esprit sur toute chair ; vos fils et vos filles prophétiseront, vos jeunes gens auront des visions, et vos vieillards auront **des songes.** »

Découvrons maintenant ce texte dans une version de la *Bible plus actuelle, la Segond 21 de 2007* : « *Dans les derniers jours, dit Dieu, je déverserai de mon Esprit sur tout être humain ;*

Vos fils et vos filles prophétiseront, vos jeunes gens auront des visions et vos vieillards auront des rêves ».

Avant tout, je tiens à ce que vous sachiez qu'il était important pour moi de présenter ce texte dans deux versions différentes, issues de la plume du même théologien, *Louis Segond*.

Ce qui différencie ces deux textes, c'est l'époque. Le premier est la Bible qui a été écrite dans des temps reculés, **en 1910**, et le mot utilisé pour désigner les rêves demeurait celui usité à l'époque et est « *songe* ».

La version est la *Bible Segond 21*, qui se révèle le fruit du remaniement du travail de *Louis Segond*, qui fut réalisé sans altérer sa pensée, l'objectif étant d'insérer des mots plus actuels en place de ceux que ce théologien a écrits.

C'est donc juste un *lifting* ; ce faisant, dans cette nouvelle version, le mot « **songe** » que *Louis Segond* avait jadis utilisé, est remplacé par un mot plus actuel qui est « **rêves** ».

Dans ce texte biblique, vu dans diverses versions, le terme « **enupnion** » (εὐπνία) que Macrobe a utilisé qualifie aussi bien la réalité des songes que celle des rêves que le Seigneur promet de donner à ses serviteurs et à ses servantes dans les derniers temps.

Ainsi, la Parole de Dieu nous apprend que les rêves (*enupnion*) sont donc d'essence divine et demeureront jusqu'à la fin des temps.

Ce qui nous amène à la conclusion que les mots *enupnion* (*rêve*) et *somnium* (*songe*) que Macrobe utilise signifient tous deux, dans leur base étymologique, la même chose, à savoir « *rêve* ».

Cette réalité, nous le retrouvons dans la Bible où le rêve et le songe sont une même et unique chose.

Maintenant ces bases posées, il est temps d'en venir à l'identité d'un disciple inattendu de Macrobe qui, tout en étant un pilier de la chrétienté, prône ces doctrines issues du paganisme. Pour être plus au clair, je vous présente l'[Écrit par le père (catholique) *Silvio Gaston MORENO*, publié le 1^{er} juillet 2015 sur le blog www.blogcathedraletunis.com] :

« [...] Historiquement en ce qui concerne le classement et différents types de rêves, saint Grégoire le Grand, pape en 590, distingue trois grands types de rêves :

Ceux dus à la nourriture et à la faim, ceux envoyés par les démons et ceux d'origine divine. À sa suite, seuls les rêves d'origine divine seront tolérés. L'oniromancie (la science qui étudie les rêves) devient en effet une pratique interdite.

Dans son ouvrage Liber de spiritu et anima (L'Esprit et l'âme), rédigé par un moine cistercien au XII^e siècle, Alcher de CLAIRVAUX, suivant les conceptions de Macrobe, classifie les rêves en cinq types différents.

— On ne peut pas expliquer les rêves et visions que nous avons dans ce siècle grâce aux symboles prophétiques bibliques.

— l'oraculum, rêve que Dieu envoie à ses émissaires ;

— la visio, rêve prophétique clair ;

— le somnium, rêve nécessitant une interprétation ;

— l'insomnium, rêve commun et sans intérêt ;

— le phantasma, apparitions fantomatiques, pendant les premières phases du sommeil, dont fait partie le cauchemar ou l'épiphantème. [...] »

Ceci est d'importance, car écrit par une éminence catholique de ce siècle, qui tire ses dires des écrits d'un moine cistercien (*donc catholique*), Alcher de CLAIRVAUX, qui vécut au XII^e siècle.

C'est donc la base de foi passée et présente de l'Église catholique qui est ici présentée. Cette religion étant celle qui domine en Europe, nous comprenons aisément que cette philosophie soit aussi celle du plus grand nombre d'Européens.

Le plus dramatique pour moi est que même des chrétiens protestants partagent cette philosophie, sans avoir cherché à connaître son origine. Mais ce que nous lisons dans cette thèse est-il d'essence divine ? Afin d'être au clair sur ce sujet, il nous faut avant tout découvrir la source d'où découle cette philosophie.

Pour ce faire, il nous faut en revenir aux informations que ce texte du père (*catholique*) Silvio Gaston MORENO nous apporte.

Il nous précise que ces allégations sont tirées des écrits du moine *Alcher de CLAIRVAUX* qui lui-même a utilisé les écrits d'un dénommé *Macrobe* afin d'établir sa thèse.

Revenons maintenant à la thèse de Macrobe, tout particulièrement le texte où il expose, entre autres, le songe et la vision comme se prêtant à la divination. Ici, il précise que les deux derniers de la liste, donc le *rêve et le spectre*, n'ont pas de capacité divinatoire, ce qui sous-entend que les trois premiers, donc, *le songe, la vision et l'oracle*, de leur côté, ont cette capacité. Ce qui les place au niveau de l'occulte.

Mon sentiment est que cette partie de la doctrine de Macrobe, qui fait un amalgame entre les rêves et vision et la divination, est celle qui leur a le plus nui, car présentée comme faisant partie de l'occulte. L'Église catholique, de son côté, n'a pas arrangé les choses.

Ayant adopté les écrits de ce philosophe païen qu'était Macrobe, ce dernier ayant considéré, entre autres, les songes (*rêves*) et les *visions* comme faisant partie de la divination, c'est tout naturellement que cette religion a fini par les désacraliser en les présentant comme faisant partie du monde de l'occulte.

Maintenant ces bases établies, nous allons, Bible en main, démontrer le non-sens de cette thèse. Nous commencerons par établir la réalité des rêves bibliques face aux enseignements de Macrobe.

Avant tout, il est important de revoir ce qu'il présente en la matière.

Selon lui, si nous avons un rêve où nous voyons des images de notre vie de tous les jours, ou qui représentent une solution à nos angoisses, ou qui présentent notre élévation – par exemple une promotion, la gloire ou une richesse à venir, etc. –, ces images sont mensongères et ne méritent pas d'être prises en compte.

Pour découvrir ce que la Parole de Dieu dit à ce propos, nous allons considérer un rêve qu'un homme biblique a eu, alors qu'il était angoissé, et qui présentait la solution à son problème.

Dans [*Matthieu 2 versets 1-2, 10-15, 19-23, Bible Segond 21*], nous voyons une série de rêves qui présentent des symboles simples de la vie de ceux qui les ont reçus. Tout d'abord, nous voyons que les mages ont reçu un rêve qui leur demandait de ne pas revenir vers Hérode.

Puis, Joseph reçoit des directives afin de sauver Jésus alors qu'il n'était qu'un bébé. Ici nul symbole crypté n'est à dénoter, comme ceux se trouvant dans le rêve de Pharaon : [*Genèse 41 versets 1-8, 25-33*].

Ordre fut donné à Joseph de prendre le petit enfant (Jésus) et sa maman et de partir en Égypte.

Néanmoins, le rêve de cette série qui explose en mille morceaux la thèse de Macrobe – présentant les rêves que l'on a quand on est anxieux comme étant sans importance et ne présentant pas les choses à venir – est celui que Joseph a à son retour d'Égypte.

Quand il revient en Israël, il apprend que le fils d'Hérode régnait en place de son père, il fut dans la crainte, donc dans l'angoisse. C'est alors qu'il reçut un rêve qui lui permit de s'installer sur le territoire de la Galilée, dans la ville de Nazareth.

Ce que nous venons de voir nous présente les rêves qui donnent une réponse à nos angoisses comme étant d'*essence divine*. Je renforce cette thèse dans mon livre intitulé « *Nise : Vivre mieux ses rêves et ses visions, Bible en main (tome 1)* » au chapitre « *Les sujets de nos rêves et visions ont-ils pour base nos occupations ?* ».

Par leur biais, le Seigneur nous donne les directives afin de nous sauver d'un mauvais pas [*Job 33 versets 14-18*].

Macrobe présente aussi le besoin de richesse, de gloire et de reconnaissance qui peut habiter certaines personnes, comme étant la source de certains rêves qu'ils ont et dans lesquels ils se voient entrer en possession de ces choses.

Ce faisant, pour lui, ce type de rêve est nul et non avvenu et a pour raison d'être l'obsession de posséder ces choses qui occupe toute la journée ceux qui les convoitent, ce qui finit par fatiguer leur corps. Selon lui, c'est ce qui les mène à une grande agitation durant la nuit.

La résultante est que leur organisme ainsi soumis à rude épreuve donne naissance à des rêves. Ce qui est présenté ici peut paraître plausible, si l'on ne sonde pas cette thèse à la lumière de la Bible.

Mais une fois cette théorie exposée à la lumière de l'Évangile, elle tombe en morceaux, comme le feraient les pages d'un manuscrit plusieurs fois millénaire que l'on exposerait à l'air.

Pour le comprendre, nous prendrons en compte le cas de l'infortuné Joseph qui subit tant et si bien la haine de ses frères qui finirent par le vendre comme esclave [*Genèse 37*].

Dans ce texte, nous découvrons un Joseph mal aimé et martyrisé par ses frères qui étaient jaloux de lui, à cause du grand amour que leur père lui portait, à leur détriment.

Joseph était donc le type même de celui qui avait besoin de reconnaissance, car il vivait au quotidien le mépris de ses frères.

La jalousie qu'ils lui portaient était farouche et les a amenés à vouloir attenter à sa vie, puis à la vendre comme esclave.

Malgré ce qu'il vivait, voici le rêve que Joseph a eu : [*Genèse 37 verset 5-8, Bible Segond 21*].

Ici, le mal aimé (par ses frères) Joseph a un rêve qui lui présente son élévation en dignité, au-dessus de ses frères. Si l'on croit en la thèse que nous venons de voir, quand une personne comme lui – qui aspire à la reconnaissance – fait un rêve qui présente son élévation, ces images ne sont que des réminiscences de son esprit.

Si nous restons dans le canevas de Macrobe, ce rêve que Joseph a eu n'a aucune valeur pour présenter les choses à venir.

En tant que chrétiens, nous savons qu'il n'en est rien, car, par ce rêve, le Seigneur montrait à Joseph la domination qu'il lui donnerait sur ses frères [*Genèse 42 versets 1-9*], [*Genèse 50 versets 14-21*].

Nous voyons bien que, bibliquement parlant, cette thèse de Macrobe, qui établit que les rêves qui utilisent des images de notre vie de tous les jours pour présenter notre élévation ou notre richesse à venir comme étant sans valeur, est une hérésie.

Cette thèse n'a aucun fondement biblique.

En opposition avec tout ce que nous venons de voir en ce qui concerne les rêves, Macrobe présente le songe comme étant important, car sujet à divination, donc apte à présenter l'avenir.

Néanmoins, pour lui, les songes présentent toujours des images de matière obscure et énigmatique, ce qui fait que ce qui est vu doit être absolument interprété (*décrypté*) afin d'être compris.

Ainsi, selon Macrobe, si vous avez durant votre sommeil un rêve où il se trouve des choses (*images*) hors norme, c'est d'un songe qu'il s'agit. Ce faisant, pour lui, ces symboles sont destinés à nous présenter, sous forme énigmatique, des choses à venir.

Mais il précise que ces images ne doivent pas être interprétées de façon littérale, mais selon des bases bien définies. En outre, il précise que nul n'a la connaissance pour les décrypter.

Je suis d'accord avec lui sur cette partie de sa thèse qui présente certains rêves comme devant être interprétés selon une base donnée, car ils sont du type énigmatique. Je vous en apporte les preuves, Bible en main, dans mon livre intitulé « *Nise : vivre mieux ses rêves et ses visions, Bible en main (tome 3)* » au chapitre « *Les rêves et les visions formés de symboles hors-norme* ».

Macrobe dit aussi que nul n'a la capacité de comprendre les songes (*rêves*), ce temps est révolu car, le livre que je viens de présenter prouve le contraire en vous apportant ces bases.

Maintenant ces bases actées, il est important de savoir ce que le Seigneur nous laisse comme enseignement concernant la divination. Pour ce faire, nous allons nous renseigner en lisant ceci :

« Ils firent passer par le feu leurs fils et leurs filles, ils se livrèrent à la divination et aux enchantements, et ils se vendirent pour faire ce qui est mal aux yeux de l'Éternel, afin de l'irriter. Aussi l'Éternel s'est-il fortement irrité contre Israël, et les a-t-il éloignés de sa face. [...] » [2 Rois 17 versets 17-18, Bible Louis Segond].

Complétons notre étude avec ceci : **« Qu'on ne trouve chez vous personne qui immole son fils ou sa fille par le feu, personne qui pratique la divination, qui recherche les présages, consulte les augures ou s'adonne à la magie, personne qui jette des sorts, consulte les spirites et les devins ou interroge les morts.**

Car le Seigneur a en abomination ceux qui se livrent à de telles pratiques, [...] » [Deutéronome 18 versets 10-12, Bible Semeur].

Le Seigneur déclare ici qu'il a en abomination ceux qui se livrent à la divination, ceux agissant ainsi l'irritent fortement.

L'Église catholique ayant adopté les écrits de ce philosophe païen qu'était Macrobe, ce dernier ayant présenté, entre autres, les songes (*rêves*) et les visions comme faisant partie de la divination, c'est tout naturellement que cette religion a fini par les désacraliser en les présentant comme faisant partie du monde de l'occulte.

Mais ce n'est pas ce que la Parole de Dieu me présente. Vous aurez beau lire la Bible de la Genèse à l'Apocalypse, jamais vous ne trouverez de texte qui présente les rêves, songes, cauchemars, oracles, visions, comme étant liés d'une façon ou d'une autre à la divination.

6 Les temps prophétiques des rêves et visions

Ce chapitre est d'importance, car il présente une réalité que beaucoup méconnaissent ou ont interprété selon des bases erronées.

C'est de l'œuvre de la petite corne que le prophète Daniel a vue qu'il s'agit. Cette entité est présentée comme cherchant à changer les temps et la loi.

Pour la loi, nous comprenons que c'est de la Loi de Dieu qu'il s'agit, mais quand il est fait mention des temps, de quoi s'agit-il vraiment : est-ce le temps littéral, celui qui est quantifié dans notre bon vieux calendrier ou est-ce tout à fait autre chose ? Nous le verrons !

Pour poursuivre, je vous dirais que nous vivons avec divers temps qui gèrent notre quotidien. Généralement, quand nous parlons, il y a des temps qui sont marqués par la ponctuation.

Il en est de même de nos écrits qui en sont scandés. La ponctuation gère nos mots comme le feraient pour la conduite d'une voiture des panneaux de signalisation routière.

La virgule est comparée à un panneau « *Cédez le passage* », qui demande de ralentir, le point, quant à lui, serait comparable au panneau « *Stop* », qui signifie arrêt total, etc. C'est dans la musique que les temps sont le plus clairement marqués et identifiés par des notes.

Comme les formes orales d'expression sont marquées par des temps, ceux qui veulent bien s'exprimer ou bien chanter doivent les respecter pour être cohérents. Comme pour tout, dans la Bible aussi, il est fait mention de temps.

Dans sa Parole prophétique, le Seigneur établit cette mesure pour marquer la période exacte où la réalisation de ses révélations se fera.

Comprendre l'utilité et la portée des temps prophétiques est vital pour le peuple de Dieu, car ils sont destinés à nous guider.

Pour approfondir cette thèse, nous allons découvrir plusieurs textes qui présentent les temps de la prophétie. Voici le premier :

« Encore un peu de temps, et vous ne me verrez plus ;

Et puis encore un peu de temps et vous me verrez, parce que je vais au Père » [Jean 16 verset 16, Bible Louis Segond].

Voici le deuxième texte : *« On te chassera du milieu des hommes, tu auras ta demeure avec les bêtes des champs, et l'on te donnera comme aux bœufs de l'herbe à manger ;*

Tu seras trempé de la rosée du ciel, et sept temps passeront sur toi, jusqu'à ce que tu saches que le Très-Haut domine sur le règne des hommes et qu'il le donne à qui il lui plaît » [Daniel 4 verset 25, Bible Louis Segond].

Voici le troisième texte : *« C'est pourquoi réjouissez-vous, cieux, et vous qui habitez dans les cieux. Malheur à la terre et à la mer !*

Car le diable est descendu vers vous, animé d'une grande colère, sachant qu'il a peu de temps [...]

Et les deux ailes du grand aigle furent données à la femme, afin qu'elle s'envolât au désert, vers son lieu, où elle est nourrie un temps, des temps, et la moitié d'un temps, loin de la face du serpent » [Apocalypse 12 versets 12 et 14, Bible Louis Segond].

Voici le quatrième texte : *« En ce temps-là se lèvera Micaël, le grand chef, le défenseur des enfants de ton peuple ; et ce sera une époque de détresse, telle qu'il n'y en a point eu de semblable depuis que les nations existent jusqu'à cette époque.*

En ce temps-là, ceux de ton peuple qui seront trouvés inscrits dans le livre seront sauvés [...]

Et il jura par celui qui vit éternellement que ce sera dans un temps, des temps, et la moitié d'un temps [...]

Il répondit : va, Daniel, car ces paroles seront tenues secrètes et scellées jusqu'au temps de la fin » [Daniel 12 versets, 4, 7 et 9, Bible Louis Segond].

Voici le cinquième texte : « **Pour ce qui est des temps et des moments, vous n'avez pas besoin, frère, qu'on vous écrive** » [*1 Thessaloniens 5 verset 1, Bible Louis Segond*].

Voici le sixième texte : « **Au temps marqué, il sera dit à Jacob et à Israël qu'elle est l'œuvre de Dieu** » [*Nombres 23 verset 23, Bible Louis Segond*].

Pour finir, voici le dernier texte : « *Et voici, tu seras muet, et tu ne pourras parler jusqu'au jour où ces choses arriveront, parce que tu n'as pas cru à mes paroles, qui s'accompliront en leur temps [...]* » [*Luc 1 verset 20, Bible Louis Segond*].

Dans tous ces textes, nous voyons que cette notion de temps est importante, car elle détermine la période exacte où une action que le Seigneur a arrêtée par une prophétie va se réaliser.

L'exemple par excellence de ce temps de réalisation a été celui que Dieu avait arrêté des siècles à l'avance pour la naissance virginale de son fils Jésus.

Cette venue a été planifiée de toute éternité par Dieu et des prophètes comme Ésaïe avaient de longue date donné les signes des temps où cela devrait arriver. Voici ce que nous découvrons à ce propos : « *Ésaïe dit alors : écoutez donc, maison de David !*

Est-ce trop peu pour vous de laisser la patience des hommes, que vous lassiez encore celle de mon Dieu ?

C'est pourquoi le Seigneur lui-même vous donnera un signe, voici, la jeune fille deviendra enceinte, elle enfantera un fils, et elle lui donnera le nom d'Emmanuel. » [*Ésaïe 7 versets 13-14, Bible Louis Segond*].

Cette prophétie posait les modalités de la naissance de notre sauveur. Une fois qu'elle fut décrétée, son compte à rebours a commencé, car Dieu venait de marquer par ce biais le temps où Jésus devait naître.

C'est ainsi qu'au temps marqué par Dieu, temps de salut, notre sauveur vint dans ce monde prenant chair en Marie.

Voici ce que l'apôtre Matthieu nous dit à ce propos :

« Voici de quelle manière arriva la naissance de Jésus-Christ.

Marie, sa mère, était fiancée à Joseph ; or, avant qu'ils aient habité ensemble, elle se trouva enceinte par l'action du Saint-Esprit. Joseph, son fiancé, qui était un homme juste et qui ne voulait pas l'exposer au déshonneur, se proposa de rompre secrètement avec elle. Comme il y pensait, un ange du Seigneur lui apparut dans un rêve et dit :

« Joseph, descendant de David, n'aie pas peur de prendre Marie pour femme, car l'enfant qu'elle porte vient du Saint-Esprit.

Elle mettra au monde un fils et tu lui donneras le nom de Jésus car c'est lui qui sauvera son peuple de ses péchés. »

Tout cela arriva afin que s'accomplisse ce que le Seigneur avait annoncé par le prophète : la vierge sera enceinte, elle mettra au monde un fils et on l'appellera Emmanuel, ce qui signifie « Dieu avec nous ». A son réveil, Joseph fit ce que l'ange du Seigneur lui avait ordonné et il prit sa femme chez lui » [Matthieu 1 versets 18-24, Nouvelle Bible Segona].

Nous voyons ici, l'accomplissement du temps que Dieu avait établi dans cette prophétie.

Pour confirmer l'annonce de cette naissance virginale, c'est par un rêve que l'Esprit de Dieu présenta à Joseph la réalisation du temps prophétique que Dieu avait déjà annoncé par les prophètes.

Nous avons déjà vu que quand le Seigneur parle à un de ses prophètes afin de lui révéler une prophétie, c'est en rêve ou en vision qu'il le fait. Le temps de la prophétie établit le moment précis où cette dernière devra se réaliser. Voici comment cette prophétie se réalisa :

« En ce temps-là parut un édit de César Auguste, ordonnant un recensement de toute la terre. Ce premier recensement eut lieu pendant que Quirinius était gouverneur de Syrie. Tous allaient se faire inscrire, chacun dans sa ville.

Joseph aussi monta de la Galilée, de la ville de Nazareth, pour se rendre en Judée, dans la ville de David, appelée Bethléhem, parce qu'il était de la maison et de la famille de David, afin de se faire inscrire avec Marie, sa fiancée, qui était enceinte.

Pendant qu'ils étaient là, le temps où Marie devait accoucher arriva, et elle enfanta son fils premier-né.

Elle l'emballota, et le coucha dans une crèche, parce qu'il n'y avait pas de place pour eux dans l'hôtellerie.

Il y avait, dans cette même contrée, des bergers qui passaient dans les champs les veilles de la nuit pour garder leurs troupeaux.

Et voici, un ange du Seigneur leur apparut, et la gloire du Seigneur resplendit autour d'eux. Ils furent saisis d'une grande frayeur. Mais l'ange leur dit : ne craignez point ; car je vous annonce une bonne nouvelle, qui sera pour tout le peuple le sujet d'une grande joie :

C'est qu'aujourd'hui, dans la ville de David, il vous est né un Sauveur, qui est le Christ, le Seigneur. Et voici à quel signe vous le reconnaîtrez : vous trouverez un enfant emmailloté et couché dans une crèche. Et soudain il se joignit à l'ange une multitude de l'armée céleste, louant Dieu et disant :

Gloire à Dieu dans les lieux très hauts, et paix sur la terre parmi les hommes qu'il agrée ! Lorsque les anges les eurent quittés pour retourner au ciel, les bergers se dirent les uns aux autres :

Allons jusqu'à Bethléhem, et voyons ce qui est arrivé, ce que le Seigneur nous a fait connaître. Ils y allèrent en hâte, et ils trouvèrent Marie et Joseph, et le petit enfant couché dans la crèche.

Après l'avoir vu, ils racontèrent ce qui leur avait été dit au sujet de ce petit enfant. » [Luc 2 versets 1-17, Bible Louis Segond].

Il n'y a jamais de retard avec le Seigneur, car c'est au temps marqué que tout ce qu'il a annoncé se réalise.

Le peuple de Dieu doit être au clair avec cette notion, sinon il risque de rater la réalisation de la prophétie. Un bel exemple de ce que j'avance est présenté dans ce texte : « *Jésus étant né à Bethléhem en Judée, au temps du roi Hérode, voici des mages d'Orient arrivèrent à Jérusalem, et dirent :*

Où est le roi des Juifs qui vient de naître ? car nous avons vu son étoile en Orient, et nous sommes venus pour l'adorer. Le roi Hérode, ayant appris cela, fut troublé, et tout Jérusalem avec lui.

Il assembla tous les principaux sacrificateurs et les scribes du peuple, et il s'informa auprès d'eux où devait naître le Christ.

Ils lui dirent : a Bethléhem en Judée ;

Car voici ce qui a été écrit par le prophète : et toi, Bethléhem, terre de Juda, tu n'es certes pas la moindre entre les principales villes de Juda, car de toi sortira un chef qui paîtra Israël, mon peuple. » [*Matthieu 2 versets 1-6, Bible Louis Segond*].

Ce qui se passe ici est inouï, la nation juive est le peuple élu de Dieu, les juifs sont les dépositaires de son autorité et les gardiens de sa Parole et de ses prophéties, pourtant ce sont des étrangers, les mages, qui leur révèlent que le temps le plus important pour eux et pour l'humanité est arrivé.

En outre, ils vont apprendre la naissance de notre sauveur par la bouche de l'un des pires meurtriers sanguinaires de l'Histoire, le roi Hérode. C'est parce que le peuple élu n'a pas été attentif au temps de la prophétie que ce fut d'humbles bergers qui eurent l'insigne honneur d'être les premiers à adorer l'enfant divin qui venait de naître dans cette humble étable : [*Luc 2 versets 1-20*].

Sur ce *coup-là*, la nation élue de Dieu a démérité, pourtant la naissance de Jésus-Christ était l'un des axes les plus présents dans les prophéties. Pour preuve, un autre temps prophétique fort y était lié et s'est réalisé dans la période de sa naissance.

Nous retrouvons cette prophétie dans le texte qui suit : « *Ainsi parle l'Éternel : on entend des cris à Rama, des lamentations, des larmes amères ; Rachel pleure ses enfants ;*

Elle refuse d'être consolée sur ses enfants, car ils ne sont plus. » [*Jérémie 31 verset 15, Bible Louis Segond*].

La réalisation de cette prophétie est l'une des plus difficiles que dut endurer le peuple juif contemporain de Jésus, car il est question de la mort d'un certain nombre de ses enfants innocents.

Voici comment cette prophétie se réalisa : « *Après leur départ, l'ange du Seigneur apparut en rêve à Joseph et dit :ève-toi, prends l'enfant et sa mère, fuis en Égypte et restes-y jusqu'à nouvel ordre ;*

Car Hérode va rechercher l'enfant pour le faire disparaître. Joseph se leva, prit de nuit l'enfant et sa mère, se retira en Égypte et y resta jusqu'à la mort d'Hérode. Cela arriva afin que s'accomplisse ce que le Seigneur avait dit par l'entremise du prophète :

D'Égypte j'ai appelé mon fils. Quand Hérode se vit joué par les mages, sa fureur fut extrême ;

Il fit supprimer tous les enfants de deux ans et au-dessous qui étaient à Bethléem et dans son territoire, d'après l'époque qu'il s'était fait préciser par les mages.

Alors s'accomplit ce qui avait été dit par l'entremise du prophète Jérémie : une voix s'est fait entendre à Rama, des pleurs et beaucoup de lamentations :

C'est Rachel qui pleure ses enfants ; elle n'a pas voulu être consolée, parce qu'ils ne sont plus. *Après la mort d'Hérode, l'ange du Seigneur apparut en rêve à Joseph, en Égypte, et dit :*

Lève-toi, prends l'enfant et sa mère, et retourne dans le pays d'Israël, car ceux qui en voulaient à la vie de l'enfant sont morts.

Joseph se leva, prit l'enfant et sa mère et rentra au pays d'Israël.

Mais quand il apprit qu'Archélaos était devenu roi de Judée à la place d'Hérode, son père, il eut peur de s'y rendre ; Divinement averti en rêve, il se retira en Galilée et vint demeurer dans une ville appelée Nazareth, afin que s'accomplisse ce qui avait été dit par l'entremise des prophètes : Il sera appelé nazoréen. » [Matthieu 2 versets 13-23, Nouvelle Bible Segond].

L'œuvre meurtrière orchestrée par le roi Hérode sur les enfants de Bethlehem est la réalisation de la prophétie que le prophète Jérémie avait des siècles auparavant annoncée.

Il est à noter qu'en plus de la prophétie présentant l'œuvre abominable du roi Hérode, nous avons aussi celle qui indiquait que durant son enfance, Jésus devait vivre un temps en Égypte.

Dans ce texte, nous apprenons aussi que la prophétie présentant Jésus-Christ comme devant grandir à Nazareth s'est aussi réalisée.

Ainsi, tous ces temps prophétiques que Dieu avait arrêtés par avance se sont réalisés comme ils avaient été prophétisés.

La naissance de Jésus tout comme sa mort sont arrivées en leur temps, conformément à ce que Dieu avait fait prophétiser par ses serviteurs les prophètes des temps passés. Nous avons vu les prophéties inhérentes à sa naissance, découvrons maintenant celles qui présentaient les événements devant précéder sa mort.

Voici l'un des signes prophétiques que la Parole de Dieu donna des siècles avant afin de préfigurer le début des souffrances de Christ :

« Celui-là même avec qui j'étais en paix, qui avait ma confiance et qui mangeait mon pain, lève le talon contre moi. » [*Psaumes 41 verset 10, Bible Louis Segond*].

Voici comment cette prophétie se réalisa : **« Ce n'est pas de vous tous que je parle ; je connais ceux que j'ai choisis.**

Mais il faut que l'Écriture s'accomplisse : celui qui mange avec moi le pain a levé son talon contre moi. Dès à présent je vous le dis, avant que la chose arrive, afin que, lorsqu'elle arrivera, vous croyiez à ce que je suis.

En vérité, en vérité, je vous le dis, celui qui reçoit celui que j'aurai envoyé me reçoit, et celui qui me reçoit, reçoit celui qui m'a envoyé. Ayant ainsi parlé, Jésus fut troublé en son esprit, et il dit expressément :

En vérité, en vérité, je vous le dis, l'un de vous me livrera. Les disciples se regardaient les uns les autres, ne sachant de qui il parlait.

Un des disciples, celui que Jésus aimait, était couché sur le sein de Jésus. Simon Pierre lui fit signe de demander qui était celui dont parlait Jésus. Et ce disciple, s'étant penché sur la poitrine de Jésus, lui dit : Seigneur, qui est-ce ? Jésus répondit :

C'est celui à qui je donnerai le morceau trempé. Et, ayant trempé le morceau, il le donna à Judas, fils de Simon, l'Iscaïot.

Dès que le morceau fut donné, Satan entra dans Judas. Jésus lui dit : ce que tu fais, fais-le promptement. Mais aucun de ceux qui étaient à table ne comprit pourquoi il lui disait cela ;

Car quelques-uns pensaient que, comme Judas avait la bourse, Jésus voulait lui dire : achète ce dont nous avons besoin pour la fête, ou qu'il lui commandait de donner quelque chose aux pauvres.

Judas, ayant pris le morceau, se hâta de sortir. Il était nuit. Lorsque Judas fut sorti, Jésus dit : maintenant, le Fils de l'homme a été glorifié, et Dieu a été glorifié en lui. Si Dieu a été glorifié en lui, Dieu aussi le glorifiera en lui-même, et il le glorifiera bientôt. » [*Jean 13 versets 18-32, Bible Louis Segond*].

L'œuvre que Judas devait mener contre Jésus avait une place centrale dans le plan du salut que le Seigneur prépara pour nous. Certains gestes et attitudes marquants qu'il a eus durant cette période avaient déjà été prophétisés des siècles avant qu'il ne les pratique.

Voici ce que l'on peut encore lire à ce propos : « *Je leur dis : si vous le trouvez bon, donnez-moi mon salaire ;*

Sinon, ne le donnez pas. Et ils pesèrent pour mon salaire trente sicles d'argent. » [Zacharie 11 verset 12, Bible Louis Segond].

Voici comment cette prophétie se réalisa : « **Alors Judas, qui l'avait livré, voyant qu'il était condamné, se repentit, et rapporta les trente pièces d'argent aux principaux sacrificateurs et aux anciens, en disant : j'ai péché, en livrant le sang innocent.**

Ils répondirent : que nous importe ? Cela te regarde. Judas jeta les pièces d'argent dans le temple, se retira, et alla se pendre.

Les principaux sacrificateurs les ramassèrent, et dirent : il n'est pas permis de les mettre dans le trésor sacré, puisque c'est le prix du sang.

Et, après en avoir délibéré, ils achetèrent avec cet argent le champ du potier, pour la sépulture des étrangers. C'est pourquoi ce champ a été appelé champ du sang, jusqu'à ce jour. Alors s'accomplit ce qui avait été annoncé par Jérémie, le prophète :

Ils ont pris les trente pièces d'argent, la valeur de celui qui a été estimé, qu'on a estimé de la part des enfants d'Israël ; et ils les ont données pour le champ du potier, comme le Seigneur me l'avait ordonné. » [Matthieu 27 versets 3-10, Bible Louis Segond].

Nous constatons que cette prophétie avait aussi été annoncée par le prophète Jérémie. D'autres prophéties présentaient aussi ce temps tragique où le fils de Dieu devait être livré entre les mains des impies.

Voici l'une d'elles : « **Ils mettent du fiel dans ma nourriture, et, pour apaiser ma soif, ils m'abreuvent de vinaigre.** » [Psaumes 69 verset 22, Bible Louis Segond].

Complétons avec cette autre prophétie qui se réalisa dans la même période que la précédente : « **Il garde tous ses os, aucun d'eux n'est brisé.** » [Psaumes 34 verset 21, Bible Louis Segond].

Ces deux prophéties ont trouvé le temps de leurs réalisations lors de la passion de Christ. Voici ce qui s'est passé : « **Après cela, Jésus, qui savait que tout était déjà consommé, dit, afin que l'Écriture fût accomplie : j'ai soif. Il y avait là un vase plein de vinaigre.**

Les soldats en remplirent une éponge, et, l'ayant fixée à une branche d'hysope, ils l'approchèrent de sa bouche.

Quand Jésus eut pris le vinaigre, il dit : tout est accompli. Et, baissant la tête, il rendit l'esprit. Dans la crainte que les corps ne restassent sur la croix pendant le sabbat, – car c'était la préparation, et ce jour de sabbat était un grand jour, – les Juifs demandèrent à Pilate qu'on rompît les jambes aux crucifiés, et qu'on les enlevât.

Les soldats vinrent donc, et ils rompirent les jambes au premier, puis à l'autre qui avait été crucifié avec lui. S'étant approchés de Jésus, et le voyant déjà mort, ils ne lui rompirent pas les jambes ;

Mais un des soldats lui perça le côté avec une lance, et aussitôt il sortit du sang et de l'eau. Celui qui l'a vu en a rendu témoignage, et son témoignage est vrai ; et il sait qu'il dit vrai, afin que vous croyiez aussi. Ces choses sont arrivées, afin que l'Écriture fût accomplie : aucun de ses os ne sera brisé.

Et ailleurs l'Écriture dit encore : ils verront celui qu'ils ont percé. »
[Jean 19 versets 28-37, Bible Louis Segond].

Avant tout, il coule de source que quand Jésus dit « **Tout est accompli** », il parlait des événements arrêtés par avance et qui se sont réalisés en leur temps. Il apparaît donc que chaque détail marquant de la vie de Jésus-Christ était déjà consigné dans les prophéties et que leurs plus infimes détails se sont réalisés aux temps marqués.

Comme vous pouvez le constater, dans ces révélations prophétiques, le Seigneur a placé des repères de temps destinés à présenter le déroulement des révélations qu'il a par avance données.

Chacune d'elle est destinée à indiquer l'évolution du temps où ces choses doivent se faire.

Comme pour un puzzle, le peuple de Dieu doit être apte, par l'assistance du Saint-Esprit, à placer chaque révélation reçue par ordre chronologique de réalisation afin d'avoir une claire vision de ce qui devra se passer.

Dans ce que nous venons d'étudier, nous retrouvons l'utilité de la multitude des rêves et des visions.

Afin de connaître en quel temps il est, le peuple de Dieu doit, en cette période de la fin, prendre exemple sur les prophètes des époques passées, qui sondaient les prophéties afin de connaître le temps de leur réalisation : [1 Pierre 1 versets 10-12].

Quand nous considérons comment ces prophéties se sont réalisées au temps marqué et en conformité avec ce que le Seigneur avait, des siècles auparavant, arrêté, nous comprenons l'impact des temps prophétiques sur ceux se réclamant du Seigneur.

Combien vital est-il pour le peuple de Dieu de porter attention aux temps que Dieu a fixés, pour que les événements qu'il nous montre dans nos rêves et nos visions puissent arriver.

Les instructions qui sont ainsi reçues doivent être appliquées promptement sous peine de péril :

Imaginez que Joseph, quand il eut le rêve l'enjoignant de partir pour l'Égypte, tardât, en ne croyant pas que le temps du péril était arrivé, nous ne serions pas sauvés, car le roi Hérode aurait eu le temps de tuer notre Jésus bébé.

Il est important de noter que c'est par le biais des rêves que le Seigneur donna à Joseph plus de directives au sujet de la réalisation de ces divers temps prophétiques.

Pour comprendre l'importance de la place des rêves que Joseph a eus dans le canevas du temps de la réalisation de ces diverses prophéties, il faut considérer ce texte :

« Si le pharaon a vu le rêve se répéter, c'est que la décision est ferme de la part de Dieu et qu'il la mettra rapidement en oeuvre. » [Genèse 41 verset 33, Bibe Segond 21].

Quand Dieu donne une prophétie, elle ne devient effective et applicable qu'à partir du moment où une deuxième révélation vient entériner la première.

La deuxième révélation que Dieu fait par ce biais peut être donnée à la même personne – comme ce fut le cas de Pharaon –, ou à des personnes différentes – comme ce fut le cas de Joseph et des anciens prophètes –.

En outre, cette deuxième révélation peut être accordée des siècles plus tard, mais aussi dans les heures qui suivent la première. C'est ce que nous découvrons dans ce texte :

« Cependant Saul, respirant encore la menace et le meurtre contre les disciples du Seigneur, se rendit chez le souverain sacrificateur, et lui demanda des lettres pour les synagogues de Damas, afin que, s'il trouvait des partisans de la nouvelle doctrine, hommes ou femmes, il les amenât liés à Jérusalem.

Comme il était en chemin, et qu'il approchait de Damas, tout à coup une lumière venant du ciel resplendit autour de lui.

Il tomba par terre, et il entendit une voix qui lui disait : Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu ? Il répondit : qui es-tu, Seigneur ?

Et le Seigneur dit : Je suis Jésus que tu persécutes. Il te serait dur de regimber contre les aiguillons. Tremblant et saisi d'effroi, il dit :

Seigneur, que veux-tu que je fasse ? Et le Seigneur lui dit : lève-toi, entre dans la ville, et on te dira ce que tu dois faire.

Les hommes qui l'accompagnaient demeurèrent stupéfaits ; ils entendaient bien la voix, mais ils ne voyaient personne. Saul se releva de terre, et, quoique ses yeux fussent ouverts, il ne voyait rien ;

On le prit par la main, et on le conduisit à Damas. Il resta trois jours sans voir, et il ne mangea ni ne but. Or, il y avait à Damas un disciple nommé Ananias. Le Seigneur lui dit dans une vision : Ananias ! Il répondit : me voici, Seigneur ! Et le Seigneur lui dit :

Lève-toi, va dans la rue qu'on appelle la droite, et cherche, dans la maison de Judas, un nommé Saul de Tarse. Car il prie, et il a vu en vision un homme du nom d'Ananias, qui entrait, et qui lui imposait les mains, afin qu'il recouvrât la vue.

Ananias répondit : Seigneur, j'ai appris de plusieurs personnes tous les maux que cet homme a faits à tes saints dans Jérusalem ;

Et il a ici des pouvoirs, de la part des principaux sacrificateurs, pour lier tous ceux qui invoquent ton nom.

Mais le Seigneur lui dit : va, car cet homme est un instrument que j'ai choisi, pour porter mon nom devant les nations, devant les rois, et devant les fils d'Israël ;

Et je lui montrerai tout ce qu'il doit souffrir pour mon nom.

Ananias sortit ; et, lorsqu'il fut arrivé dans la maison, il imposa les mains à Saul, en disant :

Saul, mon frère, le Seigneur Jésus, qui t'est apparu sur le chemin par lequel tu venais, m'a envoyé pour que tu recouvres la vue et que tu sois rempli du Saint-Esprit. Au même instant, il tomba de ses yeux comme des écailles, et il recouvra la vue.

Il se leva, et fut baptisé ; et, après qu'il eut pris de la nourriture, les forces lui revinrent. Saul resta quelques jours avec les disciples qui étaient à Damas. » [Actes 9 versets 1-19, Bible Louis Segond].

Le Seigneur a arrêté un temps où doit se réaliser sa volonté. Afin que les choses se fassent, il donne *le top départ* en rêve ou en vision afin que ceux devant œuvrer puissent être prêts.

C'est ce que nous constatons dans ce récit présentant la conversion par Jésus-Christ, de Saul (*Paul*), lui, l'ancien persécuteur des chrétiens.

C'est en vision qu'Ananias sut que le temps du ministère de Saul pour l'œuvre de Dieu était arrivé. Cette vision était la seconde que Dieu avait donnée pour présenter cette œuvre, car Saul avait déjà reçu au préalable une première vision.

La réalité de ces deux temps de réalisation de la prophétie est donc importante.

En lisant ce texte d'[Actes 9], nous comprenons l'importance d'obtempérer, dans les temps impartis, aux injonctions que le Seigneur nous donne en rêve ou en vision.

Dans un premier temps, nous voyons l'hésitation, bien compréhensible, d'Ananias face aux directives de Dieu lui ordonnant d'aller guérir Saul.

Puis, en serviteur fidèle du Seigneur, il œuvra par la foi. S'il avait durci son cœur et n'avait pas obéi, il aurait entravé le temps que Dieu avait depuis longtemps préparé, pour le salut des païens.

Paul, l'ancien persécuteur des chrétiens, était l'instrument que Dieu avait choisi, bien des siècles avant sa naissance, afin qu'il portât l'évangile aux païens.

Dans le texte qui suit, nous découvrons que Dieu avait déjà fait prophétiser à Ésaïe la venue de Paul qui, nous l'avons vu, fut l'apôtre en charge du salut des païens :

« Moi, l'Éternel, je t'ai appelé pour le salut, et je te prendrai par la main, je te garderai, et je t'établirai pour traiter alliance avec le peuple, pour être la lumière des nations » [Ésaïe 42 verset 6, Bible Louis Segond].

Complétons avec ce texte : *« Il dit : c'est peu que tu sois mon serviteur pour relever les tribus de Jacob et pour ramener les restes d'Israël : Je t'établis pour être la lumière des nations, pour porter mon salut jusqu'aux extrémités de la terre. » [Ésaïe 49 verset 6, Bible Louis Segond].*

Voici comment la Parole de Dieu présente la réalisation de ces deux prophéties : *« Le sabbat suivant, presque toute la ville se rassembla pour entendre la parole de Dieu.*

Les Juifs, voyant la foule, furent remplis de jalousie, et ils s'opposaient à ce que disait Paul, en le contredisant et en l'injuriant.

Paul et Barnabas leur dirent avec assurance : c'est à vous premièrement que la parole de Dieu devait être annoncée ;

Mais, puisque vous la repoussez, et que vous vous jugez vous-mêmes indignes de la vie éternelle, voici, nous nous tournons vers les païens. Car ainsi nous l'a ordonné le Seigneur :

Je t'ai établi pour être la lumière des nations, pour porter le salut jusqu'aux extrémités de la terre. » [Actes 13 versets 44-47, Bible Louis Segond].

Dans les divers cas cités, les prophéties qui étaient déjà annoncées ont trouvé leurs réalisations par le biais de nouvelles révélations que le Seigneur a données en rêve ou en vision.

Ces derniers ont donc une place prépondérante dans le temps d'application des prophéties. Il en sera toujours ainsi, le texte qui suit le réaffirme : **« Car le Seigneur, l'Éternel, ne fait rien sans avoir révélé son secret à ses serviteurs les prophètes.**

Le lion rugit : qui ne serait effrayé ?

Le Seigneur, l'Éternel, parle : qui ne prophétiserait ? » [Amos 3 versets 7-8, Bible Louis Segond].

Le Seigneur donnera toujours au temps marqué une nouvelle révélation pour permettre à ses serviteurs d'œuvrer.

Pour les guider, particulièrement quand ils sont en péril, ces révélations leur sont apportées par le Saint-Esprit.

Les rêves et les visions sont le moyen par excellence que le Seigneur utilise afin de compléter des directives qu'il avait déjà données : [Job 33 versets 14-18, Nouvelle Bible Segond], [Luc 12 versets 11-12].

Nous devrions accorder à nos rêves et à nos visions toute notre attention, particulièrement en ces temps troubles de la fin où les prophéties annoncées se réalisent les unes après les autres.

Même s'il est dit que les prophéties nous arrivent au temps marqué, il n'en demeure pas moins que certaines d'entre elles prennent des siècles pour se réaliser, en sorte que la vigilance de ceux qui les ont reçues ne sera peut-être pas celle de leurs descendants ou disciples.

Ne pas être attentif au temps que Dieu a arrêté pour que ses révélations prophétiques puissent se réaliser nous rend inaptés à faire face aux événements qu'il nous a révélés.

Il nous faut donc être vigilant !

Où en sommes-nous face aux prophéties qui ont déjà été données par le Seigneur et dont le temps d'exécution a déjà été arrêté ? Voici la question que Jésus-Christ nous pose à ce propos : « [...] *Quand vous voyez un nuage se lever à l'occident, vous dites aussitôt :*

La pluie vient. Et il arrive ainsi. Et quand vous voyez souffler le vent du midi, vous dites : il fera chaud. Et cela arrive. Hypocrites !

Vous savez discerner l'aspect de la terre et du ciel ; comment ne discernez vous pas ce temps-ci ? » [Luc 12 versets 54-56, Bible Louis Segond].

En lisant le chapitre de [Matthieu 24], nous découvrons les signes des derniers temps. Avant que la dernière heure de l'histoire de l'humanité ne sonne, il y aura des signes prophétiques qui se *mettront en branle*.

Leur réalisation déterminera pour le peuple de Dieu le temps où nous nous trouvons et les choses qui devront encore survenir.

Méconnaître ces signes serait aller, tel un bateau sans gouvernail, vers le précipice fatal de la perte. Dieu n'a pas changé, comme il l'a fait dans les divers épisodes bibliques que nous avons déjà considérés dans ce chapitre, au temps marqué, il donnera de nouvelles révélations en rêve et en vision à son peuple.

Pour comprendre l'importance, pour nous qui vivons en ce siècle et pour les générations futures, des temps que Dieu a établis dans la prophétie, il nous faut prendre en compte ce qui est ici présenté et que nous avons déjà eu à considérer :

« Pour ce qui est des temps et des moments, vous n'avez pas besoin, frères, qu'on vous en écrive. Car vous savez bien vous-mêmes que le jour du Seigneur viendra comme un voleur dans la nuit. Quand les hommes diront : paix et sûreté !

Alors une ruine soudaine les surprendra, comme les douleurs de l'enfantement surprennent la femme enceinte, et ils n'échapperont point. Mais vous, frères, vous n'êtes pas dans les ténèbres, pour que ce jour vous surprenne comme un voleur ; vous êtes tous des enfants de la lumière et des enfants du jour.

Nous ne sommes point de la nuit ni des ténèbres. Ne dormons donc point comme les autres, mais veillons et soyons sobres. Car ceux qui dorment, dorment la nuit, et ceux qui s'enivrent s'enivrent la nuit. Mais nous qui sommes du jour, soyons sobres, ayant revêtu la cuirasse de la foi et de la charité, et ayant pour casque l'espérance du salut.

Car Dieu ne nous a pas destinés à la colère, mais à l'acquisition du salut par notre Seigneur Jésus-Christ, qui est mort pour nous, afin que, soit que nous veillions, soit que nous dormions, nous vivions ensemble avec lui. C'est pourquoi exhortez-vous réciproquement, et édifiez-vous les uns les autres, comme en réalité vous le faites. [...]

N'éteignez pas l'Esprit. Ne méprisez pas les prophéties. Mais examinez toutes choses ; retenez ce qui est bon ; abstenez-vous de toute espèce de mal. » [1 Thessaloniens 5 versets 1-11, 19-22, Bible Louis Segond].

12 De souffrance et d'encre

*A*vant tout, je tiens à préciser que ce chapitre, qui fait partie de cet extrait, n'est pas contenu dans le livre final.

Pour commencer cette partie, je vous dirais que, généralement dans la vie –, particulièrement à la suite d'expériences négatives –, je m'assois, je réfléchis, et, dans un esprit de prière, je cherche à comprendre ce qui m'est arrivé et les raisons profondes de ce que j'ai vécu ou subi.

Fort de ces bases établies, je vous expliquerais que, j'ai été durant des années coiffeur-conseil, expert en problèmes capillaires, séminariste et auteur de livres et je vivais en Martinique.

Puis, est arrivée la crise sanitaire due à la covid-19 qui m'a fait passer du stade de chef d'entreprise percevant en moyenne **un revenu 3 500 € par mois**, avant la pandémie, à celui de « **sans ressource** ».

Mon statut de non-vacciné contre la covid-19 m'ayant imposé, durant la crise sanitaire, un chômage technique forcé, en sortant de ces dures années de pandémie, où je n'ai pas pu travailler, je me suis retrouvé dans une grande précarité. Le non-versement du fonds de solidarité pour ces deux sociétés est venu accentuer cet état de fait. Voir livre intitulé « **Infamies d'État** ».

Cette réalité résulte d'un traitement incomplet de ses dossiers et de l'absence de suivi des pièces par l'agent en charge de l'instruction, M. Vincent GUILGAULT, chef du service comptable FIP... du Service des impôts du Lamentin (Martinique).

Ainsi, ce que j'ai vécu sous le joug des lois vaccinales contre la Covid-19 est directement lié au comportement totalement inapproprié du fonctionnaire susmentionné. Ces réalités et les diverses péripéties qui ont suivi, je les ai contées, entre autres, dans mon livre intitulé « **Infamies d'État** ».

Pour poursuivre, je vous dirais que jusqu'à ce jour, je me bats comme un lion afin que ma cause soit entendue. J'ai, entre autres, écrit au président de la République pour lui demander son aide.

Puis, quand je me suis rendu compte que M. MACRON et son gouvernement ne m'apporteraient concrètement aucune aide, ne voulant pas baisser les bras et en vue de diversifier les possibilités de soutien, j'ai entrepris de faire connaître ma situation aux élus.

Pour ce faire, j'ai écrit une lettre ouverte que j'ai transmise le *10 août 2021* à tous les sénateurs et députés français, sur leurs messageries mises à disposition. Malheureusement, nul n'est intervenu.

Peut-être ai-je été ingénu en espérant un retour ? J'ai aussi envoyé un courriel au président de la Collectivité Territoriale de la Martinique à cette même date (*10 août 2021*). Là encore : *aucun retour*.

Nul n'ayant voulu m'entendre, ni au niveau de l'État, ni au sein des autres instances politiques, ce faisant, en ce jour du *27 janvier 2026*, je me retrouve dans une situation plus critique que celle d'un SDF.

Il est à noter que les *17 et 18 juillet 2025*, j'ai fait parvenir à tous les députés et sénateurs français un dossier qui reprend plusieurs chapitres de mon livre « **Infamies d'État** » et qui s'intitule « **Bases destinées à réformer des lois qui contreviennent à la législation française et au droit européen (Dossier législatif à destination de nos élus)** ».

Puis, dans un dernier effort désespéré, j'ai édité au format papier et fait parvenir **486 exemplaires** de mon livre intitulé « **Infamies d'État** » — ainsi que des documents présentant ma situation et les discriminations que je subis — que j'ai transmis le **10 septembre 2025** aux **486 députés de l'opposition**.

Pour l'édition de ce livre et de ces dossiers, j'ai investi toutes mes économies. À ce jour, le *27 janvier 2025*, le seul retour que j'ai eu d'eux venait de la députée **Mme Océane GODARD**, qui m'a retourné mon courrier le **13 octobre 2025**, sans prendre le temps de lire le livre qui y figurait, car le film plastique protecteur était encore dessus.

Je trouve ce mépris des plus attristants, mieux aurait-il valu ne pas avoir de retour !

Mais bon, par sa conduite, la députée Mme Océane GODARD a gagné une place dans ce chapitre.

Certainement que ses électeurs apprécieront !

Vous rendez-vous compte que j'ai demandé de l'aide aux représentants du peuple, nos députés et nos sénateurs, à maintes reprises, sans qu'aucune suite ne me soit donnée, me laissant « **macérer dans mon jus de souffrance** » ? Que les hautes sphères de l'État ne daignent entendre mon cri, c'est une chose, mais que les représentants du peuple, les élus devant nous représenter, fassent de même, cela me ravage !

Quelle analyse tirer de ce qui m'arrive ? Comment comprendre que personne n'ait réagi ne serait-ce qu'en essayant de s'enquérir de ma situation pour savoir si ce que je relate est la réalité, d'autant que j'ai fourni les preuves de ce que j'avance ?!

Rien d'« *anormal* » a priori dans tout cela ! Un chef d'entreprise peut être empêché de travailler par l'État, entre autres à cause des lois vaccinales contre la covid-19, donc entravé malgré lui, puis brisé et spolié par un fonctionnaire, ainsi que par des lois inconstitutionnelles, sans que personne ne se sente concerné.

Il est vrai qu'on connaît la lenteur administrative, mais quand je me retrouve avec moins que le minimum vital pour vivre, mon cas ne mérite-t-il pas au moins une vérification de mes dires ?

Pour poursuivre, je vous dirais qu'il y a encore pire à tout ce que je viens de présenter ! Dans mon livre intitulé « *Infamies d'État* » au chapitre « *Lettre ouverte aux élus : la Collectivité Territoriale de la Martinique peut-elle de façon arbitraire priver, durant des mois, une partie de la population du RSA ?* », je vous démontre comment **M. Serge LETCHIMY**, « *président du Conseil Exécutif de la Martinique* », m'a maintenu pendant neuf mois dans l'abaissement le plus total en me privant du revenu minimum, soutien de l'État français.

Ainsi, **M. Serge LETCHIMY, à la tête de la CTM (Collectivité Territoriale de la Martinique)**, a « *entrepris* » d'abaisser une partie des citoyens français, en les privant de revenus pendant de longs mois.

C'est ainsi que la pratique qui a cours au sein de la Collectivité Territoriale de la Martinique (CTM) est la durée exagérée du traitement des dossiers relatifs au revenu minimum d'insertion (RSA). Ceci conduisant à fragiliser encore davantage une population qui l'est déjà.

Dans ce domaine sensible de l'action sociale, ce comportement ne devrait pas être car il conduit ceux qui se trouvent en état d'exclusion, à vivre sans revenu aucun, durant des mois, en toute violation des lois françaises et européennes et en toute impunité.

Pour poursuivre, il est à noter que j'ai notifié ces faits, ces exactions de M. Serge LETCHIMY trônant à la tête de la Collectivité Territoriale de la Martinique, dans deux documents que j'ai joints à mes **486 courriers**, que j'ai transmis aux **486 députés** en même temps que mon livre. Mais là encore rien ! Tout cela est resté des mois plus tard lettre morte. Maintenant ces points actés, poursuivons.

*Pour vous présenter ce que j'ai vécu, je vais vous donner une image forte qui symbolise ce que les lois dominicales et vaccinales contre la COVID-19 m'ont fait — et me font encore — endurer. Pour ce faire, je vous dirais que mon histoire, si je ne pouvais pas prouver qu'elle a réellement existé, grâce aux preuves que j'apporte dans mon livre intitulé « **Infamies d'État** », pourrait aisément passer pour un feuilleton de série B de mauvais goût. Et pourtant !*

Il s'agit bel et bien de ma vie et des lois inconstitutionnelles — les lois dominicales et vaccinales contre la covid-19 — qui sont venues miner tous mes efforts d'insertion sociale. Avec du recul, mon sentiment est d'avoir été sur un mât de cocagne.

Au sommet se trouvent la réussite, l'insertion sociale, l'épanouissement professionnel et personnel. Malheureusement, ce mât est graissé avec des liquides des plus visqueux, que sont les textes législatifs, inconstitutionnels, qui portent à la fois les lois vaccinales contre la covid-19 et les lois dominicales.

Parti de rien, je me suis battu pour gravir, à force de volonté et par la grâce de Dieu, les échelons jusqu'au sommet du mât, touchant du doigt les récompenses tant espérées. Mais voilà, la graisse perfide de ces lois insidieuses m'a fait glisser, et me voilà à nouveau au pied du mât. Dès lors, mon état est bien pire qu'avant, car j'ai été sali par cette graisse pernicieuse que sont ces lois inconstitutionnelles, qui ont taché mon vêtement. C'est exactement l'image qui me vient à l'esprit quand je pense à tout ce qui s'est produit et qui me donne le tournis.

Incroyable !

Je demande que justice soit faite, car jusque-là, ni le président de la République, ni les ministres concernés, ni les élus, ni les hautes autorités établies sur les finances publiques n'ont jugé bon, de mettre en place ce que je demande et qui n'est autre que vivre dans la dignité et ne plus être maintenu dans la précarité par des lois et des administrations, qui ont outrepassé leurs droits et leurs prérogatives.

Je viens vers vous, par mon livre intitulé « **Infamies d'État** », afin que nous ne régressions pas et que mon histoire ne soit pas cette exception qui démontre que le sang de ceux qui ont fondé notre Nation, n'a pas coulé en vain. Mon objectif est que ceux qui ont souffert sous le joug inique des lois dominicales et vaccinales contre la covid-19 puissent être dédommagés.

Ainsi, au vu de ce qui a été présenté dans mon livre intitulé '**Infamies d'État**', je demande que justice me soit faite, ainsi qu'à tous ceux qui comme moi, ont souffert, sous la fêrule des lois vaccinales contre la covid-19, lesquelles sont sans fondement, car contrevenant à la *déclaration d'Helsinki* et par extension au droit européen.

Il en est de même pour ceux qui ont souffert et souffrent encore à cause des lois dominicales, qui pourtant sont inconstitutionnelles, car d'essence religieuse. Je demande que nous puissions être dédommagés pour les pertes et sévices subis, mais à quel prix ! Malheureusement, ce dédommagement ne pourra jamais apporter de réponse ni compenser la douleur des familles de ceux qui, accablés par la souffrance, se sont donné la mort à cause de la perte de leur emploi.

Ainsi, il n'y a pas que le virus de la covid-19 qui tue, mais aussi des lois iniques et infondées, établies en toute illégalité qui ont mené ou mènent encore certains à la tombe de façon prématurée.

Pour ma part, je suis bien en vie, mais les larmes versées pour notre constitution ont jusqu'à présent été vaines.

Il est important pour moi que vous puissiez comprendre que ces situations auxquelles j'ai été confronté, je ne les ai pas désirées car, avant d'en arriver à défendre mon cas devant la justice, j'ai cru en l'intégrité de la République Laïque qu'est la France et pour laquelle des hommes et des femmes courageux ont versé leur sang et donné leur vie et ce, dès **1789**, lors de la Révolution française.

Ceci, tout comme pour les fiers nègres marron, en quête de liberté, qui se sont élevés contre les colons.

Juste avant de vivre l'impensable, j'avais foi en notre république Laïque qu'est la France et au fait que notre constitution nous assurait, en tant que citoyen, qu'aucun inique puissant ne viendrait ratiboiser un citoyen Français. *Eh oui, ma naïveté a été bien grande, je le concède !*

Considérant mon histoire, ce qui a été édicté au balbutiement de la constitution, **la liberté, la légalité, la fraternité** me semblent, en ce jour n'être plus qu'un mythe, une utopie.

En effet, ce que j'ai subi alors que les plus hautes autorités françaises en avaient connaissance et qu'aucune issue concrète n'a pu être trouvée – Pour le découvrir voir le chapitre « **Éléments établissant la responsabilité de l'État français dans les préjudices que j'ai subis** » – est selon moi, indigne d'un pays tel que la France.

*Comment une nation forte, une République où les droits de l'homme sont la bannière, peut-elle permettre qu'un citoyen, parti de rien, et ne voulant pas demeurer une charge pour sa Nation, se batte comme un Lion afin d'assurer à ses enfants et à lui-même un avenir meilleur et qui, ayant atteint un statut qui fait de lui un Français au revenu moyen de 3 500 euros, soit amené à percevoir, durant plusieurs mois, moins que le **minimum vital**, à cause de lois qui bafouent Marianne, donc notre Nation, et être abaissé par ceux là-même qui, issus du peuple, ont fait serment de servir les citoyens ?*

À vous, qui me lisez, arrivez-vous à vous imaginer ce que je vis ? Souvent, la meilleure façon de comprendre une personne qui souffre à cause d'une pierre dans ses chaussures est de les porter un temps.

Pouvez-vous, ne serait-ce qu'un instant chausser mes sabots ?

Je ne suis qu'un simple Français, je n'ai pas de nom prestigieux ni de parent fortuné, j'ai seulement eu la naïveté de croire en les valeurs de la République, en cet héritage inestimable qu'est notre constitution, léguée au prix du sang d'hommes et de femmes de grande valeur !

Néanmoins, malgré les vicissitudes qui ont largement été mon lot, ces dernières années, je continue à croire en la liberté, la légalité et la justice. Pour continuer, je vous dirais que le comble de cette affaire, c'est que ce fonctionnaire — dont j'ai déjà tant de fois cité le nom — a réussi à faire en sorte qu'un chef d'entreprise, à la tête de deux sociétés en plein essor, se retrouve dans une situation financière pire encore que celle d'une personne sans domicile fixe.

Voilà une image qui me vient à l'esprit en considérant ma situation :

Je me retrouve tel un homme qui a fait naufrage sur une île déserte avec pour seul moyen de subsistance, une caisse de boîtes de conserves. Sur cette île, il n'y a aucun moyen d'ouvrir ces boîtes de conserves qui ne sont pas dotées d'une ouverture facile.

On a beau les frapper avec des pierres, cela ne fait que les déformer sans les ouvrir car ces boîtes sont en acier renforcé.

Ainsi, alors qu'il y a à proximité un petit point d'eau douce, une cargaison de conserves qui lui aurait permis de vivre pendant des mois, le voilà défaillant, et sur le point de mourir de la plus atroce des morts, la faim, sur un chargement de conserves.

Cette image représente bien ce que je vis car, d'un côté j'ai deux sociétés, mais je n'ai pas pu y travailler durant des mois, parce que je ne suis pas vacciné et que les lois vaccinales contre la covid-19 me l'interdisaient, alors qu'elles contreviennent à la constitution.

D'un autre côté, cette aide qui aurait pu me permettre de garder la tête hors de l'eau ne m'a plus été versée, à cause du traitement approximatif de mon dossier par ce fonctionnaire des impôts.

Je vis de grandes souffrances depuis des mois ! Néanmoins, en ce jour, je me rends compte que les voies du ciel sont impénétrables et que le Seigneur nous guide sur des sentiers des plus incompréhensibles pour que nous puissions œuvrer en son nom.

Quand j'ai pris la plume pour écrire mon livre intitulé « **Infamies d'État** », mon objectif premier était simplement de faire entendre ma voix afin que l'injustice criante dont je suis victime, sous le joug de M. GUILGAULT cesse. Pour ce faire, comme déjà expliqué, j'ai entrepris plusieurs démarches.

*J'avais entre autres, bon espoir d'être entendu par le président de la République, un député, un sénateur, le préfet de La MARTINIQUE, un élu local, etc. enfin quelqu'un...
Mais voilà, plus de trois ans plus tard, aucun d'eux n'a réagi.
Oui, je n'ai toujours pas « digéré » l'absence de réponse des sénateurs, des députés ou du président de la CTM, alors que je suis dans cette grande précarité.*

Je suis conscient que je ne suis pas le seul dans cette situation, mais ne serait-ce qu'une réponse pour montrer que notre sort ne laisse pas totalement indifférent, aurait fait toute la différence.

Vous rendez-vous compte de la situation ? La France avait-elle besoin d'un pauvre de plus ? Avait-elle besoin d'un nouvel assisté, vivant des minima sociaux ?

Où va la France, si désormais les iniques et les puissants, peuvent brimer, en toute impunité, le petit peuple ?!

Ainsi, m'étant retrouvé seul avec ma douleur, sans personne pour me secourir, j'ai donc dû faire ce que le Seigneur m'inspire de mieux :

Disséquer des textes pour en tirer la substantifique moelle.

C'est avec une plume de souffrance que je le fais.

La raison d'être première pour laquelle j'ai entrepris d'écrire afin de dénoncer les exactions que M. Vincent GUILGAULT a perpétrées à mon encontre, est devenue secondaire et une partie insignifiante de mes travaux présentés dans mon ouvrage intitulé « **Infamies d'État** ».

En ce jour, je glorifie Dieu de m'avoir guidé sur cette voie ; car l'Esprit de Dieu m'ayant conduit à rechercher des textes afin de présenter mon bon droit pour me défendre, chemin faisant, à force de « **potasser** », il m'a permis de tomber sur une mine d'or d'informations qui m'a fait aller bien au-delà de ma démarche initiale.

Ainsi, aujourd'hui, il m'est donné de défendre la cause des non- vaccinés contre la covid-19 qui ont été brimés et stigmatisés.

Pourquoi ? Les différents textes que je rapporte dans mon livre déjà cité montrent clairement qu'il y a transgression de la loi dans les mesures mises en place, non seulement par la France, mais aussi par bon nombre de pays.

Quel combat plus noble que celui consistant à mettre en lumière ce que des femmes, des hommes, des enfants, ont vécu et combien ils ont injustement perdu la vie, juste parce qu'ils avaient choisi de demeurer fidèles au Seigneur et rejetaient le repos dominical ?

C'est ainsi que mon histoire, relatant au départ les souffrances subies sous le joug de cet inique fonctionnaire des impôts, a donné naissance à un livre composé de trois pôles.

Ainsi, dans ces pages, tous mes combats ont trouvé un exutoire commun pour s'exprimer.

Pour poursuivre, j'aimerais vous faire une confidence :

Je ne suis pas juriste, et ces sujets qui sont traités dans mon ouvrage intitulé « Infamies d'État », il y a peu de temps encore, juste avant d'en commencer l'écriture, je ne les maîtrisais pas du tout, puis les textes que je cite dans ces lignes m'étaient pour la plupart inconnus.

Étonnant me direz-vous : pourquoi, surtout en ce qui concerne les lois vaccinales contre la covid-19, les juristes n'ont-ils pas fait les analyses contenues dans mon livre déjà mises en exergue ?

Comment un néophyte peut-il avoir l'outrecuidance de présenter un tel dossier ?

En réponse, je vous dirais que c'est l'Esprit de Dieu qui m'a guidé vers ces textes et je tiens à glorifier le Seigneur pour cette épée spirituelle qu'il me donne de vous transmettre.

Et ce, singulièrement à ceux qui souffrent à cause de ces lois discriminatoires : les lois vaccinales, qui les ont empêchés d'exercer leur activité parce qu'ils n'étaient pas vaccinés contre la covid-19 ; ou encore les lois dominicales, qui les obligent à chômer, malgré eux, le dimanche.

Je sais que pour beaucoup d'entre vous, présenter la Toute-Puissance de Dieu et mettre en exergue la magnificence de ses œuvres peut paraître pure folie.

Et pourtant !

*Seul l'avenir dira si les dossiers que je porte et qui sont présentés dans mon livre intitulé « **Infamies d'État** » me seront favorables. Si j'ai gain de cause, surtout dans le dossier relatif aux lois vaccinales contre la covid-19, force sera de constater que le Seigneur est bien à mes côtés et que je n'ai pas perdu la raison, sa Toute-Puissance sera ainsi reconnue.*

Car là où des juristes, des avocats, des députés, des sénateurs etc., n'ont pas su terrasser ces lois, moi, sans formation juridique, mais sous l'égide de l'Esprit de Dieu, j'ai pu.

Ainsi, prêtez l'oreille, car l'avenir nous dira ce qu'il en est !

Vu ce que je vis, certains auraient peut-être capitulé – ne se seraient pas mis à nu en dévoilant des éléments aussi difficiles et personnels – mais écrire m'aide à extérioriser l'impensable, d'autant que je ne cautionne pas la violence comme mode de dialogue et, prendre la plume est une manière d'agir pacifique pour se faire entendre.

Preuve en est, car bien qu'injustement brimé, acculé, je ne recours pas à la violence mais à l'écriture, pour porter ma voix et je remercie le Seigneur de ce qu'il fait de moi. Une des réalités qui est la mienne en ce jour, c'est que je ne baisserai pas les bras, par la grâce de Dieu, tant que justice ne me sera pas faite, et je continuerai à crier de toute mon âme contre les abominations que j'ai subies.

Au nom Puissant de Jésus-Christ, lui le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs, tous ceux qui sont à l'origine de ma déchéance **“n'auront pas ma peau”**, je me battrai jusqu'au bout comme un lion.

Ainsi, alors que les embûches se présentent comme la mer Rouge devant moi et que les problèmes et difficultés me suivent tels les Égyptiens en furie, je suis certes démuné, mais je continue à avancer par la foi, malgré les intempéries de la vie, car je sais servir un grand Dieu. J'ai foi qu'il agira, d'une façon ou d'une autre !

Ce faisant, une chose est sûre, bien que je sois affaibli par cette situation extrêmement difficile et dommageable pour moi (*vous connaissez maintenant les détails de l'affaire*), ces personnes ne me détruiront pas car, comme je l'ai indiqué, le Seigneur me donne la capacité de coucher par écrit mes expériences et mes ressentis, c'est là mon exutoire.

Pour poursuivre, je vous dirais qu'il est des combats titanesques que l'on mène et qui semblent, à première vue, perdus pour la partie semblant être la plus faible. Pourtant ! Dans la Bible, un cas similaire est présenté, dans la lutte qui oppose le jeune et frêle berger David, au géant homme d'armes Goliath [1 Samuel 17 versets 12-58].

Nous sommes, selon moi, dans la même configuration avec les parties de mon livre intitulé « **Infamies d'État** » destinées à présenter les œuvres iniques de l'État français.

Au regard de sa puissance financière et intellectuelle, je ne puis certes pas y faire face d'un point de vue humain. Je ne suis pas pour autant démuné, car ma foi en l'Éternel me porte, ce dernier est ma tour forte.

J'ai l'assurance qu'il fera toujours prévaloir la vérité. C'est pour cela, qu'en son nom, durant toutes ces longues années, j'ai continué à œuvrer afin que la vérité se fasse jour.

Il est temps, en vue de donner plus de pouvoir d'achat aux Français, de permettre à ceux qui le veulent de travailler le dimanche, afin de gagner honnêtement leur pain.

Afin que les choses changent, il vous faut prendre position en déclarant publiquement que vous rejetez les lois du dimanche.

Il vous faut interpeller l'État français afin qu'il puisse abroger cet aiguillon que sont ces lois interdisant de travailler le dimanche, en France.

À vous qui avez, dans mon livre intitulé « Infamies d'État », connu la vérité concernant les fondations des lois imposant que le dimanche soit chômé, vous rendez-vous maintenant compte de l'aberration que sont ces lois ? Levez-vous afin de défendre la justice et la vérité.

*J'en appelle à tous ceux qui reconnaissent que le Sabbat (Shabbat) est le jour que Dieu a mis à part, et qu'il est ce jour saint établi en vue de le représenter comme étant le créateur de toutes choses et qui confessent que Dieu a sanctifié le Sabbat (Shabbat), l'a consacré et mis à part. Il est temps que les brebis du Dieu Tout-puissant, **El Shaddai**, puissent devenir les lions que leur maître les appelle à être.*

Pour que, dans l'unité et selon les bases que la législation autorise, ils puissent descendre pacifiquement dans les rues.

Il faut que comme un seul homme, les voix du peuple juif, ainsi que celles de tous les chrétiens qui observent le Sabbat, s'unissent pour se faire entendre.

Il est temps que soient abrogées ces lois obsolètes qui entravent la liberté individuelle des Français, observateurs du Sabbat et du Shabbat, qui veulent travailler le dimanche.

Pour poursuivre, je vous dirai que, mon livre intitulé « **Infamies d'État** » a été rédigé en français et en anglais – cette version anglaise, comme déjà précisé, est en attente de correction –, ce qui permettra, par la grâce de Dieu, à mon histoire, qui dépasse l'entendement, d'être connue au-delà des frontières.

Je ne demande pas vengeance, je laisse Dieu agir en son temps.

Mon objectif est que justice me soit faite, ainsi qu'à tous ceux qui ont subi et subissent encore les contrecoups des lois vaccinales contre la covid-19 et des lois dominicales, qui sont pourtant inconstitutionnelles et qui n'ont donc pas leur place en France.

Nous en sommes venus, en France, à voir les droits des citoyens bafoués, par ceux-là mêmes qui ont fait le serment de les protéger, qui ont entre leurs mains le pouvoir, qui en usent et en abusent, martyrisant, au passage ceux qui leur sont assujettis.

Néanmoins, le despotisme des iniques puissants ne ratiboise qu'un temps les plus faibles qu'eux !

Car, par la plume et sans violence, tout opprimé est appelé à devenir le pire cauchemar de ceux qui l'abaissent.

En effet, l'encre et le papier ont une puissance bien supérieure à celle qu'on leur prête, car la connaissance que chaque citoyen peut acquérir nous donne la capacité de changer notre avenir, tant individuel que national.

Dans l'histoire de l'humanité, bien des dominateurs, qui pensaient être inébranlables, ont été renversés par ceux qu'ils opprimaient.

Nous avons l'exemple des fiers sans-culottes de la Révolution française, ou aux Antilles, des fiers et impétueux nègres marron qui se sont élevés contre le despotisme des iniques puissants qui, à leur gré, brimaient plus faibles qu'eux sans que nul ne s'insurge.

Ils ont ainsi brisé le joug de leurs dominateurs et sont devenus des hommes et des femmes libres.

Par ma plume, je vous apporte cette arme puissante, qu'est mon livre intitulé « Infamies d'État », afin que certaines chaînes de servitude qui demeurent encore en France et qui sont érigées par ceux-là mêmes à qui les citoyens ont donné le pouvoir, puissent être brisées.

Pour continuer, je vous dirais que nous avons déjà parcouru un bon chemin jusqu'ici.

Tout au long de ces lignes, j'ai la conviction de vous avoir armés, en vue de faire valoir vos droits ou ceux de tous ceux qui sont ou ont été en souffrance sous la fêrule inique des lois vaccinales contre la covid-19 et des lois dominicales.

Fort de cet argumentaire, fruit de ma réflexion, j'aimerais vous interpeller, que vous soyez français ou un habitant d'une autre partie du globe :

- 1. Maintenant que vous avez lu mon livre intitulé « Infamies d'État », pensez-vous que je sois paranoïaque ?*
- 2. Mes propos vous paraissent-ils n'être que de simples arguties ?*
- 3. Pensez-vous qu'au XXI^e siècle, dans un pays comme la France, qui se targue d'être la patrie des droits de l'homme, ce que j'ai vécu puisse avoir la moindre légitimité ?*

4. *Un fonctionnaire d'État peut-il, en toute impunité et sans justification, briser un chef d'entreprise, le pousser à la faillite et le réduire à la mendicité, sans que personne ne s'en émeuve ?*
5. *Un gouvernement, qui est censé être au service du peuple, dans le pays qui porte la réputation d'être celui des droits de l'Homme, peut-il, en toute impunité, édicter des lois et des décrets discriminatoires et sans fondement en vue de brimer tout ou partie de son peuple, sans que personne ne s'insurge ?*
6. *Où sont passés, le droit, la justice, la fraternité et les qualités chevaleresques qui font l'honneur de l'être humain ?*
7. *Si vous étiez à ma place, que souhaiteriez-vous ?
Ou si vous étiez à la place de ces soignants qui se retrouvent sans ressources, parce qu'ils ont choisi en leur âme et conscience de ne pas se faire vacciner contre la covid-19, ou à celle de ces observateurs du Sabbat ou du Shabbat qui subissent le joug de fer des lois dominicales d'inspiration catholique, que souhaiteriez-vous ?*

À vous qui me lisez, n'oubliez pas que ma douleur actuelle et celle des non-vaccinés contre la covid-19 qui se sont vu imposer un chômage forcé, ou encore celle des observateurs du Sabbat ou du Shabbat qui sont entravés par ces iniques lois dominicales, pourraient bien être la vôtre, ou celle de l'un de vos proches.

Eh bien, ce que vous auriez voulu pour vous, faites-le pour nous !

Que vos cris s'élèvent du fin fond de l'univers pour dénoncer ces abominations que l'on nous fait vivre en tant que non-vaccinés contre la covid-19, ou comme observateurs du Sabbat ou du Shabbat ou encore ce que j'ai vécu sous le joug de M. Vincent GUILGAULT, sans que les représentants de l'État n'interviennent.

Je m'attends à votre secours ! N'attendez pas que la mort vienne nous frapper pour venir avec des fleurs, pleurer sur nos tombes et nous ériger en martyrs du système.

C'est maintenant que nous avons besoin de vous.

Aujourd'hui est le jour où il vous faut agir, non seulement pour que justice me soit rendue, mais plus encore, afin de délivrer tous ceux qui ont perdu leur emploi à cause des lois vaccinales contre la covid-19 ainsi que les observateurs du Sabbat ou du Shabbat que les lois dominicales spolient.

À nous donc de changer les choses, par la grâce de Dieu.

Dans mon livre intitulé « **Infamies d'État** », mon but premier est l'abrogation des lois dominicales et des lois vaccinales contre la covid-19, mais je ne puis à moi seul poursuivre cette œuvre, car un homme seul est isolé et peine à se faire entendre.

J'ai besoin de votre soutien !

Pour l'instant, je mène dans le dénuement cette lutte. Si je mène seul ce combat, sans vous, le message contenu dans mon livre intitulé « **Infamies d'État** » restera lettre morte. Seul, je n'ai que peu de poids face à l'État français. La Parole de Dieu nous apprend dans [*Ecclésiaste 9 versets 15-16*] que la sagesse (*connaissance*) que pourrait apporter le démuné au puissant sera méprisée. Cette œuvre ne pourra donc, avoir de devenir sans vous.

Pour que les choses changent, j'invite tous les Français, surtout les chrétiens observateurs du Sabbat et les juifs, à se joindre à moi.

Pour soutenir votre démarche, je vous invite à vous armer de mon livre intitulé « **Infamies d'État** », car ces divers textes législatifs vous permettront d'être armés dans votre démarche (*individuelle et collective*) face à l'État français.

Il en est de même pour les textes législatifs démontrant le non-sens des lois vaccinales contre la covid-19.

Ils devront être confrontés au gouvernement français et à M. MACRON, afin que justice nous soit rendue. L'une des belles images que j'ai de l'unité qui amène la victoire est présentée dans ce texte :

« Mieux vaut être à deux que tout seul. On tire alors un bon profit de son travail. Et si l'un tombe, l'autre le relève, mais malheur à celui qui est seul et qui vient à tomber sans avoir personne pour l'aider à se relever. »

De même, si deux personnes dorment ensemble, elles se tiennent chaud, mais comment celui qui est seul se réchauffera-t-il ? Un homme seul est facilement maîtrisé par un adversaire, mais à deux ils pourront tenir tête à celui-ci. Et une corde à triple brin n'est pas vite rompue. » [Ecclésiaste 4 versets 9-12, Bible Semeur].

Ce texte dans son essence, présente pour moi l'union comme faisant la force. La victoire des Alliés, malgré leur foi ou leurs convictions diverses, lors de la Deuxième Guerre mondiale, nous démontre la valeur de l'unité de tous contre la tyrannie.

Il vous faut maintenant agir. Je pense que mon livre intitulé « **Infamies d'État** », fruit d'un long travail de recherches historiques et juridiques, donne les bases qui permettraient d'abroger ou de modifier en notre faveur ces lois qui nous oppriment depuis trop longtemps. En tant qu'enfants de Dieu, nous sommes ses sentinelles et ne pouvons nous taire quand l'impensable se perpétue.

Faisons en sorte d'agir comme Paul l'a fait dans ce texte : « **C'est pourquoi je vous déclare aujourd'hui que je suis pur du sang de vous tous, car je vous ai annoncé tout le conseil de Dieu, sans en rien cacher.** » [Actes 20 versets 26-27, Bible Louis Segond].

À vous qui avez lu ces lignes et qui êtes interpellés par mon combat, ne restez pas inactifs, alors que des âmes sincères sont malmenées par l'État français à travers les lois dominicales et les lois vaccinales contre la covid-19, qui les conduisent, comme ce fut mon cas, à une grande précarité.

Il est de notre responsabilité de défendre ceux que les puissants de ce monde oppriment. Voici ce que déclare le Saint Livre dans ce texte :

« Délivre ceux qu'on traîne à la mort, ceux qu'on va égorger, sauve-les ! Si tu dis : ah ! nous ne savions pas ! Celui qui pèse les cœurs ne le voit-il pas ? Celui qui veille sur ton âme ne le connaît-il pas ? Et ne rendra-t-il pas à chacun selon ses œuvres ? » [Proverbes 24 versets 11-12, Bible Louis Segond].

Il ne nous faut pas être comme Caïn, pensant que Dieu ne voit pas nos œuvres ni ne connaît nos cœurs, car nous sommes les gardiens de nos frères. Ce faisant, le bien que nous savons devoir faire et que nous ne faisons pas, nous rend répréhensibles devant le Seigneur.

Le texte qui suit nous renseigne à ce propos : « **Celui donc qui sait faire ce qui est bien, et qui ne le fait pas, commet un péché.** » [*Jacques 4 verset 17, Bible Louis Segond*].

Ce texte nous renseigne également : « *Si nous avons oublié le nom de notre Dieu [...] Dieu ne le saurait-il pas, lui qui connaît les secrets du cœur ?* » [*Psaumes 44 versets 21-22, Bible Louis Segond*].

Finissons avec ceci : « **Est-ce donc en vous taisant que vous rendez la justice ? Est-ce ainsi que vous jugez avec droiture, fils de l'homme ?** » [*Psaumes 58 verset 2, Bible Louis Segond*].

J'ai fait, plus que ma part, car mon livre intitulé « **Infamies d'État** », qui est le fruit d'un long travail acharné, je vous l'offre, déjà en version numérique en français et avec votre aide, comme déjà précisé, j'aspire aussi à le faire en langue anglaise, et également au format papier dans ces deux langues afin que vous m'aidiez à faire changer les choses.

Il en sera de même, si c'est la volonté de Dieu, pour les versions papier, si vous répondez de façon positive à cet appel que je vous adresse à la fin de ce chapitre. L'objectif étant que tous ceux qui se sentent concernés puissent le lire et se mobiliser. J'agis ainsi, conformément à ce que l'Esprit de Dieu m'a inspiré.

*De votre côté, partagez mon livre intitulé « **Infamies d'État** » avec le plus grand nombre. Pour la version numérique, utilisez largement les moyens mis à votre disposition, **email, Facebook, WhatsApp, Instagram, TikTok, etc.** sur mon site, dont les coordonnées figurent à la fin de ce chapitre.*

Pour continuer, je vous dirais que j'ai travaillé en moyenne de *8 à 12 heures par jour* sur mon livre intitulé « **De souffrance, d'encre et de justice (version revue et complétée de mon ouvrage intitulé 'Infamies d'État'** », en versions anglaise et française, depuis le mois d'*octobre 2021*, et que je suis en train de le finaliser en ce jour, le *13 mars 2026*. L'objectif étant qu'il sorte au plus tôt.

Pour que mes ouvrages intitulés « **Infamies d'État** » et « **De souffrance, d'encre et de justice** » puissent voir le jour, alors qu'ils sont offerts gratuitement, j'ai investi tout ce que je possède.

En plus de ces deux livres, j'offre sur mon site internet – dont l'adresse figure à la fin de ce chapitre – un extrait de quatorze de mes seize livres. J'espère sincèrement qu'ils fortifieront ceux qui les liront.

En contrepartie, j'ai intégré une demande d'aide financière que je sollicite auprès de ceux qui me liront. Ainsi, même si je suis actuellement dans le besoin, à cause d'une situation indépendante de ma volonté, j'ai bon espoir de recevoir de l'aide.

Grâce à elle, et ceci fait déjà ma joie, je pourrai partager mes pensées et mes convictions qui ne tomberont pas dans l'oubli. Mon travail ne sera donc pas vain car il permettra, j'en suis sûr, d'enrichir ceux qui liront mes livres.

Pour que vous puissiez comprendre ma philosophie et ma foi, je vais vous présenter une allégorie :

Imaginez que vous ayez un oranger qui vous donne en abondance des oranges qui sont sucrées comme du miel, que vous destinez à la vente. Cependant, placé où vous êtes, nul ne sait que vous en avez à vendre. De ce fait, vos oranges pourrissent sur l'arbre alors que vous êtes dans le besoin.

Pour changer cette situation, vous faites donc des plans en vue de les vendre et, pour ce faire, vous les présentez dans une foire, afin que le plus grand nombre puisse les goûter.

Sachant qu'elles sont sucrées à souhait, vous savez que ceux qui viendront et les goûteront seront conquis et que vous pourrez vivre de votre récolte.

Cette image que je prends pour présenter mes livres peut vous paraître présomptueuse. Néanmoins, pour moi, mes ouvrages sont de l'acabit de ces oranges, car ils sont le fruit de nombreuses recherches et d'un travail acharné.

Vu leur teneur, j'ai bon espoir qu'ils vous apporteront des connaissances qui vous fortifieront.

J'ai encore beaucoup de choses à vous dire au travers de mes livres, qui sont en attente de fonds pour être édités. Je vous convie, à travers leurs lignes, à faire des voyages inédits.

Avant de poursuivre, je tiens à préciser que je n'ai pas fait d'études littéraires, je suis avant tout un passionné d'écriture, pas un écrivain. Je me reconnais donc comme étant un auteur.

Dans mes livres, comme c'est le cas dans celui-ci, je mets par écrit mes expériences et mes convictions profondes.

Cet amour de l'écriture m'est venu un jour où j'ai eu à mener une réflexion sur la durée fugace de notre vie sur Terre.

Beaucoup ont travaillé, jouissent de leur vivant du fruit de leur travail, mais souvent, après leur mort, il ne reste plus rien de ce qu'ils étaient, de leurs pensées, de leurs convictions.

Ils descendent dans la fosse et « s'étiolent comme l'éther ».

Je n'ai aucune connaissance de ce qu'ont été mes aïeux.

Quelles furent leurs convictions, leurs œuvres ; tout cela demeure une énigme pour moi. D'autant plus qu'en tant qu'Antillais, je suis issu d'un peuple qui a connu les chaînes et l'aliénation de l'esclavage. Par contre, quand je lis des livres que de grands auteurs comme TERTULLIEN, Martin LUTHER ou Ellen G. WHITE, etc., les grands réformateurs ont écrits souvent, il y a de cela des siècles, j'apprends à les connaître et leurs écrits me fortifient.

De cette réflexion sont nés mon besoin d'écrire et ma passion des mots ! Mon objectif dans cette vie, n'est ni la richesse ni la renommée.

Mon leitmotiv est de porter mes connaissances et de laisser un héritage littéraire aux générations futures.

Mon souhait profond est de mettre par écrit mes connaissances et mes convictions afin de les partager avec ceux qui y prendront plaisir et qui, je l'espère, sortiront de mes livres édifiés.

Si cet extrait de mon livre vous a été d'une quelconque utilité, je vous invite à lire et à distribuer au plus grand nombre, mes quinze autres ouvrages qui vous apporteront, probablement, des connaissances tout aussi profitables.

Mon souhait profond est de mettre par écrit mes connaissances et mes convictions afin de les partager avec ceux qui y prendront plaisir et qui, je l'espère, sortiront de mes livres édifiés. Si ce livre vous a été d'une quelconque utilité, je vous invite à lire et à distribuer au plus grand nombre, mes quinze autres ouvrages qui vous apporteront, probablement, des connaissances tout aussi profitables.

Malheureusement, « **l'argent étant le nerf de la guerre** », tous mes fonds ayant été investis dans la mise en place de ce livre, je n'ai plus les moyens de faire paraître mes seize ouvrages au format papier, je vais de ce fait les commercialiser en version numérique.

C'est le seul moyen que j'ai trouvé afin que toute cette connaissance, que l'Esprit de Dieu me donne de vous apporter, puisse arriver jusqu'à vous. Sans cela, cette œuvre titanesque demeurera, malheureusement, dans la poussière de l'oubli.

Il reste encore beaucoup à faire pour que la vérité se fasse jour auprès du plus grand nombre, mais faute de finances, l'œuvre est en friche.

*Néanmoins, j'ai l'assurance que, par la grâce de Dieu, ce livre trouvera son public et que vous, qui serez amenés à le lire, ne resterez pas insensibles à cet appel à l'aide que je vous adresse. **J'en appelle donc à votre générosité.***

J'en appelle à ceux qui œuvrent en ce siècle, tels **les sept mille restés fidèles au Seigneur du temps d'Élie**, et cela, qu'importe votre religion ou vos convictions.

Je sais que vous vous ne fermerez pas vos cœurs à cet appel à l'aide, car vous marchez par amour selon que le Seigneur nous le demande dans ce texte : « **À celui qui te demande, donne ; et ne te détourne pas de celui qui veut t'emprunter de l'argent.** » [Matthieu 5 verset 42, *Nouvelle Bible en français courant*].

Complétons avec ceci : « **Voici comment nous savons ce qu'est l'amour : Jésus-Christ a donné sa vie pour nous. Nous aussi, nous devons donner notre vie pour nos frères et nos sœurs.**

Si quelqu'un a les moyens de vivre et voit son frère ou sa sœur dans le besoin mais lui ferme son cœur, comment peut-il prétendre qu'il aime Dieu ?

Mes enfants, n'aimons pas seulement en paroles, avec de beaux discours ; faisons preuve d'un véritable amour qui se manifeste par des actes !

Voilà comment nous saurons que nous appartenons à la vérité. *Voilà comment notre cœur pourra se sentir rassuré devant Dieu.*
» [1 Jean 3 versets 10-19, Nouvelle Bible en français courant].

Terminons avec ce texte : « **Quand, dans un de tes villages que le Seigneur ton Dieu te donne, un de tes frères pauvre aura quand même besoin d'un prêt, ne refuse pas de lui tendre la main.**

Au contraire, ouvre ta main toute grande et prête-lui ce dont il a besoin. [...] *Accorde-lui donc un prêt de bon cœur.*

Grâce à cette générosité, le Seigneur ton Dieu te bénira dans tout ce que tu entreprendras.

Il y aura toujours dans le pays des personnes pauvres, c'est pourquoi je t'ordonne d'ouvrir ta main à ton frère, le pauvre et le malheureux dans ton pays. » [Deutéronome 15 versets 7-8, 10-11, Nouvelle Bible en français courant].

Si ce livre que je vous offre gratuitement vous a touché, faites un geste, aidez-moi à pouvoir continuer de fortifier et aider le plus grand nombre.

En outre, j'ai besoin de fonds pour faire corriger la version anglaise de ce livre dont je suis en train de finaliser la traduction.

J'ai aussi besoin d'un soutien financier pour pouvoir éditer, les deux versions papier de cet ouvrage, en anglais et en français, afin qu'il soit offert au plus grand nombre.

Enfin, en conformité avec [1 Corinthiens 9 versets 1-14], celui qui porte l'œuvre du Seigneur doit être soutenu pour vivre.

À ce titre également, j'ai besoin de votre soutien financier.

Pour ce faire, si le cœur vous en dit, vous avez la possibilité de faire un don sur l'un des onglets « **Faire un don** », disponibles sur mon site : <http://kenny-pierre.com>